CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oul Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

se la-

nt la es nt

ral

ıs-

xée res ies,

évè

rat les ic." UN AN

France 20.00
Pour les Ligueurs 15.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION 10, Rue de l'Université, PARIS VIII Tâl. PLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO 1 fr.

Les Abonnements partent du 1st de chaque trimestre.

SOMMAIRE

ANNUAIRE OFFICIEL

DE LA

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

ANNÉE 1925

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT. REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Pour vos réunions

Il vous faut UN INSIGNE

MANUEL DE MELLO

11, Rue des Gravilliers, 11 - PARIS (3°)

- vous présente -

UN SIGNE DE RALLIEMENT

SYMBOLIQUE, ÉLÉGANT, ARTISTIQUE, - EN MÉTAL DORÉ FRAPPÉ TOUT SPÉCIALEMENT POUR La Ligue des Droits de l'Homme



(Grandeur exacte)

Prix: 2 francs (2 fr. 50 franco)

Remises par quantités

HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE

RÉVOLUTION à la PAIX de 1919 Par E. LAVISSE

de l'Académie Française

10 volumes (9 volumes de texte et 1 volume de tables générales). Chaque volume renferme 400 pages de texte, 20 pages d'illustrat ons hors texte, sur papier de luxe Les 40 volumes brochés 300 fr. Reliés 450 fr.

L'Histoire de France Contemporaine fait suite à L'Histoire de France des Origines à la Révolution 48 volumes brochés : 340 r. - Reliés : 810 fr.

L'OUVRAGE COMPLET

L'Histoire de France des Origines à la Paix de 1919

28 volumes brochés: 810 fr. - Reliés: 1215 fr. Chaque volume broché : 30 fr. - Relié : 45 fr.

Payable de suite ou par versements mensuels

Demander le prospectus spécial chez tons les Libraires et à la

Librairie Hachette, 79, boul. St-Germain, Paris

ÉTUDES CHEZ SOI

Demandez à l'Ecole Universelle, 59, boulevard Exelmans, Paris (16e), l'envoi gratuit de sa brochure nº 9904, concernant toutes études ou carrières. Indiquez celles qui vous intéressent : Classes primaires complètes; classes secondaires complètes; grandes écoles spéciales; carrières administratives; carrières industrielles, agricoles; carrières commerciales; langues étrangères; orthographe, rédaction, calcul, écritures; carrières de la Marine marchande; études musicales.

GILBERT REN

350, Rue Saint-Honoré, PARIS

qui a édité les cartes postales de la Lique

se met à la disposition de nos collègues pour tous travaux de

PHOTOGRAPHIE

ENTREPRISE GÉNÉRALE FUNERAILLES ET MARBRERIE



Maison A. CAHEN

Georges CAHEN & DENICHÈRE

Direction: 24, Boulevard Edgar-Quinet (XIV)

CIMETIÈRE MONTPARNASSÉ
Tél.: 1'* Ligne, SÉGUR 05-72 (Service de nuit) — 2° Ligne, SÉGUR 62-65

zo, Kue Skint-Georges, 28

Tel.: TRUBAINE 09-14. (Service de nuit)

37. Rue du De Carre de Route Stratégique (MONTROUGE)

37, Rue du Repos, 37
Tel. : Bogierri 25-68. Giactière de Pere-Jachiste
Lors d'un décès, prévenir immédiatement la Maison pour éviter aux Familles toutes démarches et formaîties, declaration de décès aux Mairies, Service religioux.

Transport par fourgon automobile et Wagon pasticulier Construction de Caveaux et Monuments funèbres — Caveaux provisoires dans tous les Cimetières. — Imprimerie spéciale pour billets de décès. Insertions nécrologiques dans les journaux — Fleurs et couronnes.

ANNUAIRE OFFICIEL DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

1925

LISTE DES FÉDÉRATIONS

ABREVIATIONS. - (P.): Président ; (P.-H.): Président d'honneur ; (V.-P.) : Vice-Président ; (S.) : Secrétaire ; (S.-A.) secrétaire adjoint ; (S.I.) : Secrétaire trésorier. — Les chif-fres entre parenthèses indiquent le nombre des membres cotisants au 31 décembre 1924 :

Ain: (P.) GIRODET, agent-voyer, 1, rue d'Ypres, à Bourg.
Aisne: (P.) DOUCEDAME, conseiller général, maire à Vailly.
Alger (P.) Moarti, avocat, 5, rue Charles, à Alger.
Alpes-Maritimes: (P.) Garino, professeur au Collège de
Cannes, 93, rue Clemenceau, à Cannes.
Ardèche: (P.) REYNIER, professeur à l'École Normale de

Ardennes : (P). Bozzi, professeur, 11, avenue Gailly, à Charleville.

leville.
Aube: (P.) Couturier, 11, rue Girardon, à Troyes.
Aveyron: (P.) Deiambes, professeur au lycée, à Rodez.
Bouches-du-Rhône: (P.) Bayler, professeur au Lycée
1, rue Camoin-Jeune, à Marseille.
Calvados: (P.) Georges Roger, avocat à la Cour, 55, rue
Saint-Martin, à Caen.
Cartal: (P.) Meyniel, adjoint au maire, à Aurillac.
Charente: (P.) Raoul Feuiller, conseiller général, à Villefignan.

Charente-Inférieure : (P.) Adam Naudon, directeur, Ecole Réaumur, à La Rochelle. Cher : (P.) Nancey, instituteur en retraite, 2, rue Mazagran, à Bourges.

Constantine : (P.) Paul Raimbault, professeur E. P. S., à Constantine.

Cotte-d'or: (P.) Benielli, avocat, 29, cours du Parc, à Dijon. Côtes-du-Nord: (P.) Bulleaud, 4 bis, boulevard Thiers, à Saint-Brieuc

Creuse : (P.) Auglair, employé des postes, route de Paris, à Guéret.

Oberlogne: (P.) Yvon Delbos, conseiller d'arrondissement, 1, rue Hautefeuille, à Paris. Dróme: (P.) FAUCHER, professeur, Ecole Normale, 3, rue Fulton, à Valence.

: (P.) Levasseur, instituteur, 3, rue de l'Echo, à Louviers. Eure-et-Loir : (P.) Peuret-Hatton, 70, Grand-Faubourg, à

Chartres.
Gard: (P.) Jules Chardon, 2, rue Guizot, à Nîmes.
Garonne (Haute:): (P). Meilhan, 22, rue Côte Pavée, à Tou-

Gironde : (P.) L.-V. Meunier, 49, rue Baysellance, à Bor-

deaux. Hérault: (P.) A. Figu, principal elero d'avoué, 4, rue de l'Angel, à Béziers. Ille-et-Vilaine: (P.) Rebillon, 1, place Pasteur, à Rennes. Indre-et-Loire: (P.) Aron, maire, à Boulay. Isère: (P.) Esmonix, professeur, villa des Fauvettes, à La Tronche.

Indiceded the last of the last Loire-Inférieure : (P.) GUIHARD, instituteur, 70, rue Saint-André, à Nantes. Loiret : (P.) GUEUTAL, professeur, 110, faubourg Saint-Jean, à Crléans

Lot-et-Garonne : (P.) Marius Albert, 7, rue Montesquieu, à Agen.

a Agen. Maine-et-Loire : (P.) Paré, imprimeur, 34, rue du Cornet, a Angers. Manche : (P.) HASCOET, directeur de l'Ecole pratique, à

Angers, Manche : (P.) HASCOET, directeur de l'Ecole prauque, a Cherbourg.

Cherbourg. Gueu, 21, rue d'Alger, à Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute) : (P.) Mann, professeur au lycée de Chau-

Mayenne : (P.) TERRIER, professeur au lycée, route de Cos-Mayenne: (P.) Terrier, professeur au lycée, route de Coste, à Laval.

Morbihan: (P.) Jean Lettry, docteur-médecin, 16, cours de la Bôve, à Lorient.

Moselle: (P.) Laurent Masculier, négociant, 32, rue du Coestlosquet, à Metz.

Nièvre: (P.) Ledrierier, 50, rue de Paris, à Nevers.

Nord: (P.) Collier, 60, rue de la Chaude-Rivière, à Lille.

Oise: (P.) Jean Audebez, instituteur à Saint-Maximin.

Orne: (P.) Sylvestre, professeur au Collège, 2, rue de la Poterie, à Argentan.

Pas-de-Calais: (P.) Aimé Wiscart, boulevard de Strasbourg, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme : (P.) Dionner, expert-comptable, 1, rue Artaud-de-Blanval, à Clermont-Ferrand. \
Pyrénées-Orientales : (P.) CALVET, vérificateur des P. et M., à Prades Rhin (Haut-) : (P.) Dr KAYSER, avenue de la République, à

Colmar.

Colmar.

Rhône: (P.) Moutet, député du Rhône.

Saône-et-Loire: (P.) Genevois, agent d'assurances, rue Barbès, à Montceau-les-Mines.

Saône Haute-): (P.) Rigobert, vérificateur des P. et M.,

4, faubourg de Vesoul, à Lure

Sarthe: (P.) Larre, 35, rue Prémartine, au Mans.

Savoie: (P.) Verdeaux, chirurgien-dentiste, 5, place du Palais de Justice, à Chambéry.

Savoie (Haute-): P.) Hippolyte Curral, avocat, à Bonneville.

(P.) CAILLAUD, 67, avenue de la Source, à Nogent-

Seine-et-Marne: (P.) Pommery, 69, faubourg Saint-Nicolas. (P.) F. J. BIVERT, maire, place Renault, & Seine-et-Oise

Seme-et-Oise: (F.) F. J. Divert, maire, pact la Coopé-Epinay-sur-Orge. Seine-Inférieure: (P.) Louis Lucas, directeur de la Coopé-rative, é, rue Tirard, à Sotteville-les-Rouen. Sèvres (Deux.): (P.) Herv, maire de Bressuire. Somme: (P.) Bertaux, publiciste, 152, boulevard de Châ-

Somme: (P.) Bertaux, publiciste, 152, boulevard de Chateaudun, à Amiens.
Tarn: (P.) Jau, rue de la Madelaine, à Albi.
Var (P.) Couler, adjoint au maire, à Toulon.
Vaucluse: (P.) A. Valabreour, ingénieur, 16, rue Arnaud-de-Fabre, à Avignon.
Vendée: (P.) Boisné, conseiller général, 3 bis, rue d'Alsace, La Roche-sur-Yon.
Vienne: (S.) Gilbert, impasse de la Visitation, à Poitiers, Vosges: (S.-A.) Armann, à Bains.
Yonne: (P.) Hamelin, sénateur, à Joigny.

LISTE DES SECTIONS

Ain

Ambérieu-en-Bugey : (P.) Alexandre Brodaz (15). Arane: (P.) Marius-Julien Savay, marchand de bestiaux (44).

Beligard: (P.) Joseph Gourmand, propriétaire (43).

Beliegarde: (P.) Louis Clément, Musineus, par Bellegarde: (P.) Louis Clément, Musineus, par Bellegarde (401).

Belley: (P.): Arthur Maret, instituteur honoraire, à Virigini (59).

Bourg: (P.): Giroder, agent voyer, rue d'Ypres (72).

Chatilon-sur-Chalaronne: (P.) Eugene Dubois, professeur E. P. S. (40).

Colloges: (P.): Charles François Levrier, instituteur en retraite, à Greny, par Peron (119).

Culoz: (P.): Serboller, P.-L.-M.

Divonne: (P.): Paul Musy, hotelier (99).

Gex: (P.): Benoit Guyon, percepteur, à Gex ().

Hauteville: (P.): L. Gullemmer, hôtelier, conseiller général à Comoranche, par Hauteville (92).

Lagnieu: (P.): François Gomer, marchand de grains (25).

Mézérial: (P.): Blancher, instituteur en retraite (53).

Miribel: (P.): Joseph Bressoun, (74).

Montluel: (P.): Martelin, vétérinaire (52).

Nantua: (P.): Camille Rozier, industriel, maire, (58).

Oyonnax: (P.): Pechoux, conseiller municipal (13).

Pont-d'Ain: (P.): Joseph Roller, industriel, maire, (58).

Oyonnax: (P.): Pechoux, conseiller municipal (13).

Pont-d'Ain: (P.): Joseph Roller, sabotier (34).

Pont-de-Veyle: (P.): Henri Ribaud, à Saînt-Jean-de-Veyle (53). Aranc : (P.) Marius-Julien Savay, marchand de bestiaux Pont-de-Veyle: (P.) Henri Hibadd, a Saint-Bear-de-Veyle (532).

Priay-Villette: (P.) Laurent Ferrand, notaire, à Priay (53).

Saint-Rambert-en-Bugey: (P.) A. Dutto, monteur (37).

Sathonay-Camp: (P.) Roder, à Sathonay-Village (44).

Seyssel (Deux): (P.) Dr Truffer, à Seyssel (104).

Tenay: (P.) Albert Dorbeil, cantonnier, rue de la Gare (60).

Thoissey: (P.) Piron, maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne, conseiller général, à (32).

Trévoux: (P.) Léon Fourner, industriel, à Jassans (54).

Villars-les-Dombes: (P.) Buttillon (18).

Vonnas: (P.) Besnard, instituteur en retraite (109).

Aisne

Anizy-le-Château : (P.) Charles Lemaire, huissier (110). Aubenton : (P.) Debray, à Besmont (150). Beaurevoir : (P.) Bocquer, industriel (10). Bohain : (P.) Edmond Savary, négociant, Grand'Place (P.) Georges Robineau, conseiller d'arrondisse-Braine: [P.] deoiges doing and the ment (83).
Charly: (P.) Billard, maire à Romery ().
Château-Thierry: (P.) Blondelu, 2, avenue d'Essonnes Chauny : (P.) Bugnicourt, directeur de l'Aisne, rue de la Halle (153).
Condé-en-Brie: (V.P.), Mera, conseiller d'arrondissement, à Jaulgonne (78).
Crécy-sur-Serre: (P.) Bondon, ancien maire (94).
Essigny-le-Petit: (P.) ROLLET, industriel (64).
Essigny-le-Petit: (P.) ROLLET, industriel (64).
Estrées: (P.) Léonce Granchon, maire à {
La Fère-en-Tardenois: (P.) Jone, docteur (61).
La Fère-tergnier: (P.) Beivaltie, huissiere (194).
Gouy: (P.) Myrtil Thoman, métreur (7).
Guise: (P.) Ancelin, à Vadencourt (91).
Hirson: (P.) Alphonse Lefeyne, employé de chemin de fer, 50, rue de la Capelle (149).
Jenncourt: (P.) Thern, négociant. (62).
Jussy: (P.) Carpentier, maire et négociant (43).
Laon: (P.) J.-T. Moret, ingénieur, T. P. E., 37, rue Lenain (269). Halle (153). Laon : (P.) J.-1. Morer, ingenieus, T. F. L., ornain (269). (P.) Fillion, maire (46). Mennevret : (P.) Fillion, maire (46). Nauroy : (P.) Richer, adjoint au maire (24). Neufchâtel : (P.) Choler, à la Malmaison par Amifontaine (79). Neuilly-Saint-Front : (P. Chireux, vérificateur des C. I. (53). e Nouvion-en-Thiérache : (P.) Burdant, directeur de (33).

Le Nouvion-en-Thiérache : (P.) Boundard,
PEtrille ().
Origny-Sainte-Benoîte : (P.) Henri Moisson, industriel,
rue de Thyl (38).
Plomion : (P.) Arnold Penri, docteur (15).
Saint-Michel : (P.) Albert Aubert, maire (72). Saint-Quentin: (P.) DUTILLEUL, comptable, adjoint au maire, 18, rue des Glatiniers (126).
Sains-Richaumont: (P.) BAUDEUX, architecte ().
Séry-les-Mézières, par Ribemont: (P.) CAVENNE, conseiller municipal (20).
Sissome: (P.) Albert BOUCHER, constructeur, à Saint-Erméontre et Ramecourt (42).
Soissons: (P.) MUZART, géomètre, conseiller d'arrondissement (65).
Vailly-sur-Aisne: (P.) REZIERON.

sement (65).

Vailly-sur-Aisne: (P.) Bezancon, maire de Soupir (60).

Vendeuit: (P.) Thelliez, conseiller municipal, boulanger,

à Brissay-Choigny, par Moy (33).

Vermand: (P.) Georges Gray, conseiller général, maire,

à Vaux, par Etreillers (139).

Vervins: (P.) Jules Bezart, conseiller municipal, place

de l'Hospice (18).

Villers-Cotterets: (P.) Baraquin, route de Soissons (95).

Alger

Alger: (P.) Moatti, avocat, 5, rue Charras (392).
Aumaie: (P.) Marius Toulon, coiffeur, Grande-Rue (19).
Blida: (P.) Teker, avocat, 1, rue Carnot (85).
Beni-Yenni: (P.) Amis-Mohamme, instituteur (150).
Ghardaia: (P.) Albert Lapones, directeur d'école (251).
Laghouat: (P.) Jean Danelon, ancien conseiller munici-Lagnouat : (F.) Jean Dariox, ancien constant manur pal, maitre forgeron (10). Maison-Carrée : (P.) Lucien Daxan, pharmacien (28). Médéa : (P.) Charanay, directeur d'école (95). Miliana : (P.) César Ben Davou, vétérinaire, premier Miliana : (P.) Cesar Ber Dawot, Veterman, pro-adjoint (39). Orléansville : (P.) Auguste Cassagne, vétérinaire (10). Teniet-el-Haad : (P.) Antoine Dollinger (33).

Gannat : (P.) BARTHE, receveur des postes, à Châtel-Gannat: (P.) Barthe, receveur des postes, à Châtel-Guyon (79).
Montlugon: (P.) Menut, avocat, rue Lakanal (130).
Moulins: (P.) Purchamalle, inspecteur primaire, 3s, rue de Decize (117).
La Palisse: (P.) Coche, maire (70).
Saint-Bonnet-Troncel: (P.) Lucien Deman, entrepreneur de transports, à Braize, par Ainay-le-Château (23).
Saint-Pourçain-s-Sioule: (P.) Jouverçon, professeur adjoint, E. P. S., rue de Reims (89).
Trongel: (P.) Jules Loiseau (60).
Varennes-sur-Allier: (P.) Villette, receveur-buraliste, rue du Champ-de-Foire (63).
Vichy: (P.) Patrice, pharmacie du Parc (59).

Commentry: (P.) BAURY, instituteur, à Bourcheroux, par

Alpes (Basses-).

Annot: (P.) Julien Agnely, docteur en médecine (37).
Digne: (P.) Emile Blanc, contrôleur des douanes, aux
Sièges, près de (50).
Pulmoisson: (P.) Adrien Bruner, négociant (21).
Sisteron: (P.) Augustin Catta, professeur (51).

Alpes (Hautes-).

Argentière (L'): (P.) Ch. Tranchat, chef de service, entreprise Planche (101).

Gap: (P.) Ch. Berther, publiciste, 7, rue de Bonne (104).

Orcières: (S.) Joseph Meder, instituteur (13).

Le Queyras: (P.) S. Imbard, inspecteur adjoint des Eaux et Forêts (11).

Saint-Firmin: (P. S.) Allemand, industriel à (22).

Veynes: (P.) Cornand, ancien député, metre et conseiller général.

ler général. Alpes-Maritimes

Antibes: (P.) Charles Bernard, industriel, Villa El-Djeddan, boulevard J-Wyllie, La Sales, à (63). Cannes: (P.) Anton, place Gambetta (96).
Drap-Canlaron: (P.) Louis Camila, comptable (53). Grasse: (P.) Marius Cress, agence du Petit Niçois (22). Lantosque: (P.) Paul-Camille Gastaud, agriculteur, à Saint-Colombian-de-Lantosque (22).
Menton: (P.) Gaziello, conseiller d'arrondissement, maire de Castellar (20.
Nice: (P.) Raymond Milhaud, avocat, 40, rue Gieffredo (183).

Saint-Martin-Vésubie : (P.) Pierre Brandony, brigadier des Douanes (9). Sospel: (P.) Elie Couler, conducteur des Ponts et Chaus-

Trinité-Victor : (P.) Joseph Mars, industriel (44). Vence : (P.) Bareste, commerçant (43).

Albon: (P.) Elie Berthaud, facteur receveur (24).
Albonssière: (P.) Dedours, instituteur en retraite (23).
Andonay: (P.) Bourette, professeur, Ecole Malleval (53).
Audenas: (P.) Justin Terradae, professeur E. P. S. (90).
Boffres: (P.) Germain Garde, maire (25).
Bourg-Saint-Andéol (P.) Paul Sighor, professeur (18).
Le Cheylard: (P.) Pierre Mardox, agent d'assurances (59).
Dunière: (P.) Elie Sallée, cultivateur (87).
Joyeuse: (P.) Bouchox, fabricant de chaussures.
Lalevade: (P.) Bouchox, fabricant de chaussures.
Lamastre: (P.) E. Albarde, directeur du cours complémentaire (50).
Mayres: (P.) Dayore, instituteur (25).

mentaire (50).

Mayres: (P.) Dayone, instituteur (25).

Ollières (Les): (P.) Béraud, propriétaire (51).

Privas: (P.) Ellie REYNIER, professeur Ecole Normale (86).

Saint-Jayère: (P.) Philémon Fayar, à Lichessol (100).

Saint-Just: (P.) E. CROUZET, instituteur (29).

Saint-Péray: (P.) Arrie, directeur d'école en retraite.

Saint-Vincent-de-Barres: (P.) David Salée, propriétaire

Teil : (P.) Auguste Rigault, 18, rue de la République

(08).
Toulaud: (P.) Ferrier, notaire (8).
Tournon: (S.a.) Courbis, retraité du P.-L.-M. (27).
Vallon: (P.) Franck Chante, industriel (40).
Vernoux: (P.) Léon Dupau, pharmacien (45).
Voulte (La): (P.) Paul Vinard, voyageur de commerce (96).

Ardennes

1).

ar

ne

ur

nie

ux

en-

04).

eil-

jed-

ć). A aire

redo

Attigny: (P.) Louis Coutier, négociant, maire (39).
Buzancy: (V.-P.) Charles Martin, entrepreneur (39).
Carignan: (P.) Louis Feberspiel, tanneur (62).
Challeranges: (P.) Ch. Fourmux, à Savigny (32).
Charleville: (P.) Bozzi, 11, avenue Gustave-Gally (93).
Chaleau-Porcien: (P.) Leboux, conseiller général (127).
Flize: (P.) Lecouce, cultivateur, à Sapogne-Feuchère (65).
Fumay: (P.) Bauduin Pertr, maire (165).
Givet: (P.) Cavalier, maire, ingénieur, 50, rue du Luxembourg (106).
Mézières: (P.) Hechemann, docteur, rue de l'Eglise (72).
Monthermé: (P.) Bosquer, maire de Château-Régnault (98).

Mouzon : (P.) Lagner, adjoint au maire d'Autrecourt. Novion-Porcien : (P.) Théophile Poupart, à Saulas-Mon-

NOVINH POTERIE : (F.) THEOPHINE TOPKAT, A SATINGS-MORE CHIR (24).
RAUCOUTT: (P.) VARLET, Maire, conseiller général, à Remilly (45).
Renwez: (P.) Docteur Etienne (30).
Rethel: (P.) Prevost, directue Ecole primaire supérieure (107).

Rocroi : (P.) Rieux, propriétaire, à Rimogne (85). Rumigny : (P.) Jules Ришреот, instituteur en retraite, à

Rumigny: (P.) Jules Philippor, instituteur en retraite, à Aouste (55).

Sedan: (P.) Dalboy, avoué avocat, 6, rue de la Poste (150).

Signy-l'Abbaye: (P.) Marceau Valther, maire (23).

Signy-le-Petit: (P.) Baugson, conseiller d'arrondissement, à La Neuville-aux-lo-res (40).

Vouziers: (P.) Henry Guellet, avocat (45).

Ariège

Ax-les-Thermes: (P.) Jean Perry, retraité (28). Castillon: (P.) Мікоиж, instituteur, à Bonac-sous-Lez. Foix: (P.) Dелесон, ancien sénateur, à Varilhes (53). Pamiers: (P.) Léon Galy, professeur, rue du 4-Septembre. Saverdun: (P.) Etienne Вомван, retraité, à Montaut, par Le Vernet (17).

Arcis-sur-Aube : (P.) Louis Drouot, libraire, 9, place Bar-sur-Aube : (P.) Juste Renault, vétérinaire, rue Armand

(180).
Bar-sur-Seine: (P.) Eugène Lallemand, industriel, rue
Thiers (50).
Brienne-le-Château: (P.) Louis Rosières, retraîté, à Brienne-la-Vielle (186).
Chaource: (P.) Julies Regnier, propriétaire (79).
Chavanges: (P.) Galtor, conseiller général (45).
Clairwaux: (P.) Boulois, employé, à Longchamp-sur-Aujon

Romilly-sur-Seine : (Р.) Номом, négociant, 8, rue de la Boule-d'Or (44). Troyes : (Р.) Roche, professeur, 1, boulevard Danton (166).

Aude

Bize: (P.) France, maire (89).

Capendu: (P.) Joseph Laborde, distillateur (22).

Carcassonne: (P.) Georges Brugner, sénateur, 62, rue
Trivalle (137).

Cascastel: (P.) Laurent Athez, propriétaire (16).

Castelnaudary: (P.) Docteur Maurette (124).

Coursan: (P.) Paul Yderac, route de Salles (80).

Lézignan: (P.) Georges Montagne, commerçant, cours de
la République (46.

Limoux: (P.) Bousgardies, avocat, 4, rue du Pont-Neuf.

Marseillette: (P.) Gullhalaenc, propriétaire viticulteur (18).

Montlaur: (P.) Vacquer, propriétaire viticulteur (18).

Moux: (P.) Ernest Fabre, maire (52).

Narbonne: (P.) Eugène Montel, 30, boulevard Gambetta
(248).

Peyriac-sur-Mer : (P.) E. BARRIER, instituteur (23).

Aveyron.

Camarès : (P.) COUTANT, percepteur (20). Capdenac : (P.) BONNET, maire, 1, rue de la République

Cornus : (P.) Salvan, président de chambre de la Cour d'Appel de Montpellier (27). Cransac : (P.) Félix Hugonnenc, publiciste, rue de la Treille

Decazeville: (P.) Lacassaone, rue Camille-Douls (77). Millau: (P.) Lunet, professeur, 14, avenue de la Gare

(75).

Montbazens: (P.) Escudie, adjoint au maire, (10).

Najac: (P.) Elie Segonds, charron, au faubourg (14).

Rieupeyroux: (P.) Cavacrac, bijoutier (27).

Rignac: (P.) Estivals, gérant de l'Union d'approvisionnement (14).

Rodez: (P.) Beiambes, professeur au lycée (81).

Saint-Affrique: (P.) Dr Jacob (42).

Sévérac-le-Château: (P.) François Abric, chef de train
(58).

[35].
Tournemire: (P.) René Arquier, chef de bureau des Litiges, Compagnie du Midi (65).
Villefranche: (P.) Armand Laurer, instituteur (60).

Belfort (Territoire de).

Beaucourt : (P.) MAILLARD, négociant, rue de Saint-Dizier (144).Delle: (P.) Dr Lévy, 23, faubourg des Ancêtres (211). Delle: (P.) Narbey, vérificateur des douanes (49). Rougemont: (P.) Eugène Villemain, négociant (20).

Bouches-du-Rhône.

Aix: (P.) Pellegrin, avocat, 9, rue Manuel (67). Arles: (P.) Léon Esniol, 38, boulevard Sadi-Carnot (71). Aubagne: (P.) Jean Tocci, retraité P.-L.-M., quartier du Pin-Vert (48). Châteaurenard : (P.) Jules Poulhon, expéditeur, rue des

Châteaurenard : (P.) Julies Pouthon, expediteur, fue des Ecoles (58).
Ciotat (La) : (P.) Hilarion Segono (86).
Grans : (P.) Thoullard, secrétaire de mairie (20).
Istres : (P.) Auguste Phalippon ().
Marignane : (P.) Louis Dore, radiotétégraphiste (19).
Marseille : (P.) Elisée Agranier, 3, rue des Quatre-Pâtissiers (1057.
Martigues : (P.) Edmond Briole, négociant, 7, quai Rive-Neuve.

Neuve.
Miramas: (P.) Capitaine, secrétaire général de mairie, avenue d'Arles (40).
Mouriès: (P.) Albert Revel. (30).
Port-de-Bouc: (P.) Henri Andrei, retraité, rue Gambetta

Saint-Rémy : (P.) D. Milhaud, négociant (75). Salon : (P.) A. Busson, directeur d'école, boulevard David.

(44). Tarascon: (P.) Paradis, avocat (66).

Calvados

Bayeux; (P.) Godal, rédacteur en chef au Journal de Bayeux, 27, rue Larcher (30).
Caen: (P.) Georges Roeer, avocat à la Cour, 55, rue Saint-Martin (186).
Falaise: (P.) Gustave Gambier, place Saint-Gervais (67).
Jort: (P.) René Luce, inspecteur d'assurances, « Les Tilleuls », à Sassy (10).
Lisieux: (P.) Albert Degrenne, docteur en médecine, 5, boulevard Carnot (113).
Vire: (P.) Pierre Brolay, négociant en vins (54).

Cantal

Aurillac : (P.) Courchinoux, professeur au lycée, 5, rue de la Gare (168).

Massiac : (P.) Jean Delrieux, maréchal des logis, chef de gendarmerie, en retraite (31). Mauriac : (P.) Paul-Emile Lescure, notaire (13). Murat : (P.) Docteur Durand-Peschaux, maire de Lachapelle-

Militat : (P.) Docteur Durand-reschatx, maire de Lachapene Allagnon (107). Saint-Flour : (P.) Jean Bastme, professeur au collège (87). Saignes : (P.) Louis Brousse, instituteur honoraire (39). Salers : (P.) Léonard Jarrice, huissier. Vic-sur-Cère : (P.) Victor Degoul, huissier (36).

Angoulème ; (P.) Marcelin Giraun, géomètre, 52, avenue Gambetta (155).

Baignes: (P.) Ch. Schmidt, pasteur (10).
Barbezieux: (P.) Duproix, pasteur, 22, avenue de la Gare

(52). Brossac : (P.) Jean Chevalier, négociant à Boisbreteau (61). Cellefrouin : (P.) François Gravelat, propriétaire, maire

Celleroum: (P.) François Gravelar, proprietaire, maire (21).
Chalais: (P.) Marois, propriétaire à Sainte-Marie (22).
Chateanneut-sur-Charente: (P.) André Descoffre, docteur en pharmacie (114).
Cognac: (P.) Léon Cellier, avocat, rue du Pérat (557).
Jarnac: (P.) Gabriel Rochier (42).
Montignac: (P.) René Gounn, propriétaire (50).
Montignac: (P.) Pené Gounn, propriétaire (50).
Montmoreau: (P.) Prassaud, instituteur à Saint-Amand-de-Montmoreau (54).
Nersac: (P.) René Thibaud, mécanicien (26).
Rochefoucauld (La): (P.) Jean Sepelle, négociant (88).
Rouillac: (P.) Paul Laplainne, maîre, propriétaire, à Vaux-Rouillac (69).
Ruffec: (P.) Docteur Fays (66).
Saint-Front: (P.) Agustin Gauthier (51).
Tâche (La): (P.) Gounn, à La Tâche, par Cellefrouin (9).
Tusson: Docteur Augier.
Villetagnan: Feuiller, docteur (106).

Villefagnan : FEUILLET, docteur (106).

Charente-Inférieure.

Aigrefeuille-d'Aunis : (P.) Charles Penaus, maire, conseilier d'arrondissement (47).
Aigrefeuille-le-Thou : (P.) Métayen, propriétaire, Le Chéron Gare, Aigrefeuille-le-Thou (15).
Andilly-les-Marais : (P.) Alexandre Countaus, maire (42).
Angliers : (P.) F. Moreau, conseiller municipal.
Ars-en-Ré : (P.) Ferdinand Lucas, conseiller d'arrondisse-Ars-en-Re (P.) Ferdinand Lucas, conseiller d'arrondissement (47).
Arvert-: (P.) Clément Huichard, pasteur.
Aurlay : (P.) Jules Pothron, quincailler (155).
Aumagne : (P.) Marcel Commo, cultivateur (111).
Ballon : (P.) Valentin Fort, maire (13).
Benon : (P.) Crégoire Petri (30).
Beurlay : (P.) Crégoire Petri (30).
Beurlay : (P.) Ernest Hermand.
Bourcefranc : (P.) Lièvre (42).
Breuillet : (P.) Gaston Forgir, maire (4).
Burie : (P.) Georges Belluteau, maire (39).
Cercoux : (P.) Kleber Héraud, instituteur (75).
Chailevette : (P.) Emile Tisser.
Chambon : (P.) Joseph Brocher, sabotier (23).
Charton : (P.) Chaideau (37).
Château-d'Oléron (Le) : (V.-P.) Edmond Alzien, médecin (16t). Château-d'Oleron (Le): (V.-P.) Edmond Alzien, medecin (161).

Châtelaillon: (P.) Alexis Nicolas, adjoint au maire, rue de Parthenay (19).

Couarde-sur-Mer (La): (P.) Honoré Breelon fils (48).

Eguille (L'): (P.) André Gronger, ostréiculteur (32).

Essards (Les): (P.) Anatole Gouneau, marchand de bestiaux, aux Essards, par Saint-Porchaire (17).

Etaules: (P.) Texier.

Ferrières: (P.) Albert Gautier, négociant, maire (36).

Forges: (P.) Albert Gautier, négociant, maire (36).

Gémozac: (P.) Docteur Soué.

Jorzac: (P.) Docteur Soué.

Jorzac: (P.) De Ducoua, place du Château (125).

Landrais: (P.) Léon Girran, commerçant (49).

Marans: (P.) Hav, professeur, école professionnelle (105).

Médis: (P.) Jasie Conte, maire (29).

Mignon: (P.) Casimir Perraud, octeur, à Siecq (201).

Médis: (P.) Isaie Conte, maire (29).

Mignon: (P.) Casimir Perraud, du-Bois, par (66).

Montendre: (P.) J. Jacques Lanvoire, industriel, avenue de la République (68).

Maranse: V. Sendre, (P.) Charles Lauver, octatégatique (40).

Montendre : (P.) J. Jacques Larvoras, moustret, avenue de la République (68). Mornac-sur-Seudre : (P.) Charles Joguet, ostréiculteur (49). Mortagne-sur-Gironde : (P.) Jacques Maurin, pasteur (52). Mosnac-sur-Seugne : (P.) Pierre Lambert, instituteur (30). Néré : (P.) Charles Fracaau, docteur en médecine (50). Neuvicq : (P.) J. A. Chaigneau, propriétaire.

Nuaillé-d'Aunis : (P.) Gaston Pallier, instituteur hono-

Pisany: (P.) Maxime Leblanc, instituteur (55). Pons: (P.) Marasses, rue Saint-Vivien (125).
Pont-l'Abbé-d'Arnoult: (V.-P.) Jules Daunas (43).
Rochefort: (P.) Pierre Flortes, professeur au lycée (193).
Rochelle (La): (P.) Charles Decles, café du Théâtre, 3, rue-

Ronde (La) : (P.) Constant Guérer, instituteur honoraire

(13).

Royan : (P.) Charles Devois, professeur au collège, villa Nini-Jean, avenue des Semis (143).

Saint-Agnant-les-Marais : (P.) Germain Bonner, proprietaire, conseiller d'arrondissement (45).

Saint-Fort-sur-Gironde : (P.) Maurice CHASTAND, nego-

Caint (18). Saint-Hilaire-de-Villefranche: (P.) Fernand Bouer, con-seiller général, propriétaire, à Moulin-Brun (49). Saint-Jean-d'Angély: (P.) Albert Texier, industriel, rue de Chize (251).

Saint-Jean-de-Liversay : (P.) Félix Auchier, docteur en médecine.

médecine.

Saint-Marie-de-Ré : (P.) Aimé Pelletier (47).

Saint-Martin-de-Ré : (P.) Aimé Cogaço, directeur, compagnie de navigation (69).

Saint-Porchaire : (P.) A. Vallet (31).

Saint-Sauvant : (P.) Gustave Barraud (24).

Saint-Savinien : (P. Fort, facteur enregistreur (87).

Saint-Savinien : (P.) Fort, facteur enregistreur (87).

Saintes : (P.) Farsac, 22, rue Saint-Eutrope (334).

Saujon : (P.) Camille Talon, employé de commerce, rue
Bernard-Palissy (125).

Soubise : (P.), Dr W. Emon, maire, conseiller général (41).

Souhé : (P.) Henri Tenor, conseiller municipal, à Le Gua (45).

Surgères : (P.) Filippi, docteur (64).
Tremblade (La) : (P.) DESPLANDS, 62, rue des Bains (76).
Villeneuwe-la-Comtesse : (P.) Marcel Pounloux, retraitédes chemins de fer (23).

Bourges: (P.) Ancel, 2., avenue des Prés-le-Roi (98), Culan: (P.) Denezot, à « La Garde de Dieu » (21). Saint-Amand: : (V.-P.) Derege, commis des Contributions indirectes, av. de la République (100). Vierzon: (P.) G. Villain, 92, rue des Ponts (f14).

Constantine Batna: (P.) Léon Souriand, receveur des Contributions in-

Banna: (F.) Leon Socanan, etc. directes (59).

Biskra: (P.) RAYNAUD, bijoutier (175).

Bône: (P.) André Sexs-Ouve, avocat (175).

Bordj-Bou-Arreridj: (P.) Cerf, greffier de la Justice de

Paix.

Bougie: (P.) Aimé Marsault, receveur des P. T. T., en retraite (109).

Calle (La): (P.) Barris du Penher, maire, conseiller général (37).

néral (37).
Constantine: (P.) Sultan, avocat, 17, rue Nationale (207).
Guelma: (P.) G. Auguste Bachotet, directeur d'école en retraite, 6, rue Saint-Augustin (58).
Khenchela: (P.) Rexcurst, directeur d'école.
Lambèse: (P.) Victor Gauthier, négociant (8).
Philippeville: (P.) Emile Lederman, avocat, bâtonnier, 1, rue d'Austerliz (113).
Souk-Ahras: (P.) François Horte, entrepreneur (124)

Corrèze

Allassac: (P.) Jean Lafon, percepteur.
Beaulieu: (P.) Léopold Marcou, industriel (35).
Bort: (P.) Martin, conseiller général (44).
Brive: (P.) P. Royer, publiciste, 17, boulevard Brune (315).
Tulle: (P.) Rouber (135).
Ussel: (P.) Escure, commission des contrôles des chemins de fer (38 Uzerche : (P.) Medard, directeur d'école, rue de l'Hôpital.

Corse

Ajaccio: (P.) Puttri, chef de division à la préfecture (40).
Bastia: (P.) Moretti, avocat, bd Saint-Angelo, 10 (35).
Corté: (T.) Geraldi, instituteur, 11, cours Paoli.
Guagno: (P.) Pascal Paoli, conseller municipal (10).
Sartène: (P.) Pierre François Camoni, instituteur (20).

Auxonne : (P.) Pierre Poilevey, maire de Billey (18). Chatillon-sur-Seine : (P.) Mony, négociant, rue de la Douise (42). Dijon: (P.) Français Ricci, 6, rue Jeannin (161).

Is-sur-Tille : (P.) Albert Schaub, cafetier, à Marcilly-sur-

Montbard: (P.) E. Courtois, rue E.-Piot. Nuits-Saint-Georges: (P.) Joseph Verrenne, liquoriste (61). Novion-sur-Gevrey: (P.) Alexis Fabry, boulanger, a Noi-

Saint-Jean-de-Losne : (P.) Ernest Jeannin, instituteur public

Losne (32). rre : (P.) Félix Laguin, docteur en médecine, rue de la Gare (55).

Côtes-du-Nord

Callac: (P.) Yves Rallon, receveur de l'enregistrement (31). Dinan: (P.) Jean Rouxel, instituteur, 35, rue des Rou-aires (50). Saint-Brieuc: (P.) Maumon, 17, rue Jocelyn (36).

Creuse

Ajain: (P.) Jean Philippon, maire (14).
Aubusson: (P.) Louis Larrige, avocat, maire (28).
Auzances: (P.) Louis Ravee, conseiller municipal (36),
Bellegarde-en-Marche: (P.) Louis Resière, adjoint au maire (65).
Chénerailles : (P.) H. Picaud, conseiller municipal, délègué cantonal, à la Villette (39).
Crocq : (P.) Souchard (18).
Evaux : (P.) Félix Janton, coiffeir.
Guéret : (P.) Auclair, employé à la direction des Postes, route de Paris (108).
Ladappere : (P.) Gruner, maire (22).
Sardent : (P.) Alphonse Vincent, docteur (11).

Dordogne

Belvès: (P.) Edouard Lacombe, maçon (45). Bergerac: (P.) Aubert Teyrssander, iiquoriste (151). Excideui! (P.) Albert Roche, professeur d'agriculture (71). Eymet: (P.) Moxon, pasteur (42). Hautefort: (P.) Ranosson, directeur d'école (17). Montpon-sur-l'Isle: (P.) Henri Mezie, conseiller d'arrondissement (31). Périgueux : (P.) Cuze, rue Saint-Pierre-Es-Liens prolongée (151). Ribérac : (P.) Dubois, maire, à Bourg-du-Bost (34). Rouffignac-de-Montignac : (P.) Jean Faure, propriétaire (45).
Saint-Astier: (P.) PUYVAUDRAN, épicier (20).
Saint-Jean-de-Cole: (P.) Laurent Lascaus, industriel (30).
Sarlat: (P.) Docteur DELMAS (166).
Sigoulès: (P.) Hubert Julns, pharmacien (17).
Thiviers: (P.) Armand Puydoveux, receveur buraliste (37),
Villefranche-de-Longchapt: (P.) Gabriel Conquer, maire (50).

Doubs

Audincourt: (P.) RONDET, entrepreneur, rue de la Gare (88). Besançon: (P.) ANDRADE, 3, villa Bisontines (28). Fesches-le-Chatel: (P.) BELEY, conseiller d'arrondissement, industriel, à Etupes (121). Monthéliard: (P.) Albert Banner, avocat, rue des Febères Pontarlier: (P.) LEPINE, maire (162).

Drôme

Beaurières: (P.) Paul Faure (A7).
Charmes: (P.) Pierre Perrier.
Châteauneuf-sur-Isère: (P.) Paul Ponconner, maire (31).
Châteauneuf-sur-Isère: (P.) M. Perdino, agriculteur.
Châtilon-en-Diois: (P.) Emile Jullen, retraité (60).
Crest: (P.) Louis Vallon, professeur E.P.S., rue Roch-Grivet (III).
Die: (P.) Henri Brunet, rue de l'Armellerie (180).
Dieulefit: (P.) Brille, directeur du Cours complémentaire.
Grand-Serre: (P.) Reymonn, directeur d'école (15).
Luc-en-Diois: (P.) Théodore Pons, instituteur (47).
Manthes: (P.) Auguste Seyue, cultivaleur (27).
Manthes: (P.) Auguste Seyue, cultivaleur (27).
Manthes: (P.) Auguste Seyue, cultivaleur (27).
Montheyann: (P.) Maurice Poller, négociant (50).
Montelimar: (P.) Lachar, commandant, Les Blâches (141).
Nyons: (P.) Docteur Jules Brannen (162).
Pierrelatte: (P.) Charles Jaume, docteur en médecine (25).
Portes-les-Valence: (P.) Eugène Combe, mécanicien P.L.-M., route Nationale (48).
Romans-Bourg-de-Péage: (P.) Jules Nan, maire de Romans, rue Lamartine (185).
Saint-Jonat: (P.) Pierre Chullon, rentier (30).
Saint-Jean-en-Royans: (P.) Chalon, conseiller d'arrondissement (42).

Saint-Paul-Trois-Châteaux : (P.) Léon Sauvi, directeur d'école publique (25). Saint-Sorlin : (P.) Ch. Sarrazin, maire. Saint-Vallier-sur-Rhône : (P.) Frachon, industriel, adjoint au maire (40). Tain: (P.) GAZET, docteur (22).
Valdrôme: (P.) Léopold Charal, instituteur (50).
Valence: (P.) FAUCHER, professeur à l'Ecole Normale, 3,
rue Fulton (262).

Andelys (Les): (P.) Testaud, rue de la Sous-Préfecture (53).

Beaumenti!: (P.) Henri Camarty, instituteur (50).

Beaumont-le-Roger: (P.) Montazaud, chef de district aux chemins de fer de l'Etat (100).

Bernay-Serquigny: (P.) Alfred Peneau, directeur du Démocrate, rue d'Alençon (22).

Breteuil: (P.) Robert Mahherbe, autos, place du Marché (83).

Brogie: (P.) Roger Han, maréveur (26).

Conches-en-Ouche: (P.) Bazirie (98).

Conches-en-Ouche: (P.) Bazirie (98).

Condes-en-Ouche: (P.) Lemeilleur, entreprise de monuments funèbres (40).

Damville: (P.) Arthur Trouvé, agent d'assurances, à Coulonges (89).

Etrepagny: (P.) Ebon-Souri, propriétaire à Puchay (31). longes (89). Etrepagny: (P.) Ebon-Souri, propriétaire, à Puchay (31). Evreux: (V.-P.) André Hermier, agent-voyer, 56, rue Victor-Hugo (130). Gaillon: (P.) Cartigny, directeur de scierie (44). Ivry-la-Bataille: (P.) Georges Latouche, industriei (59). Lieurey: (S.-T.) J. Verdon, maire, à Saint-Georges-du-Mesnil (15). Louviers: (P.) Me Anoyaut, avoué, rue Constant-Roussel (136).

(146).

Neubourg (-Le): (P.) Paul Lefebyre, notaire.

Neuve-Lyre (La): (P.) Ismaël Grenier, propriétaire (49).

Nonancourt: (P.) Mercier, conseiller d'arrondissement, maire, à Iliers-l'Evêque (44).

Pacy-sur-Eure: (P.) Lefergre, industriel, à Ménilles 78).

Saint-André: (P.) Robert, maire de Jumelles, par (71).

Thiberville: (P.) Leglonp, instituteur en retraite.

Verneuil: (P.) Brosse, n'égociant, rue Notre-Dame (12).

Vernon: (P.) Joseph Renon, route de Rouen (89).

Eure-et-Loir

Bazoche-Gouet : (P.) Jules Mitton, conseiller général vété-Bazocae-couete (F.) Juits Millor, conseine general rinaire (58).
Brou : (P.) A. Prenant, cordonnier, rue des Changes (33).
Chartres : (P.) Peuret-Harton, 70, Grand-Faubourg (65).
Courville : (P.) A. Ставосие, marchand drapier (124).
Dreux : (P.) Louis Durantel, 4, rue Pastre (128).

Audierne : (P.) Le Bars, maire (19). Bannalec : (P.) Taxouv, maire (28). Brest : (P.) Kernean, 3, rue Jean-Jaurès (131). Concarneau : (S.) Coadou, instituteur, école du Pavillon (26).

Douarmenez: (P.) Savina, professeur E. P. S., (35).

Fouesnant: (P.) Pierre Lelay, agent voyer (22).

Huelgoat: (P.) Auguste Landons, directeur d'école (24).

Landerneau: (V.-P.) Roland, instituteur retraite.

Landivisiau: (V.-P.) Tremen, instituteur, à Goulven (20).

Morlaix: (P.) Pierre Le Goer, professeur au collège (39).

Quimper: (P.) Mémardeau, employé de commerce, 29, rue

Jules-Noël (54).

Quimperlé: (P.) Jacques Le Mao, ancien négociant (79).

Rosporden: (P.) Le Maigre, retraité des C. I., à Kernevel, près de (54).

Saint-Pol-de-Léon: (P.) Isidore Le Cozic, receveur des C.

I. en retraite. I. en retraite.

Aimargues: (P.) Théophile Jullan (24).
Alais: (P.) Paul Richard, publiciste, avenue Carnot (56).
Beauvoisin: (P.) Charles Amphoux (17).
Nimes: (P.) Claude Gignoux, 10, rue Emile-Jamais (95).
Roquemaure: (P.) Félicien Lanivière, propriétaire à Saint-Geniès-de-Comolas (37).
Saint-Geniès-de-Malgloires: (P.) Ephrem Nicouleau, instituteur (19). Uzès : (P.) Dr Gardes, 1, rue Saint-Ambrôix (51). Vigan (Le) : (P.) Louis Lebre père, route de Ganges.

Garonne (Haute-)

Saint-Gaudens : (P.) Jean Priu, directeur d'école publique Toulouse : (P.) ORTET, 3, place du Capitole (480).

Gers

Auch: (B.) Eldin, 9, rue d'Etigny (80). Condom: (P.) Vincent Dujardin, prof., 17, rue Gaichies (7). Fleurance: (P.) Jean Mouties, place de l'Hôtel-de-Ville (41). Lectoure: (P.) Eugène Gissor, professeur, rue Dupony (35).

Abzac: (P.) Antoine Bernetzau, instituteur en retraite à Abzac, par Coutras (43).
Andernos: (P.) Jean Koy, officier mécanicien (13).
Arcachon: (P.) Maurice Saueesty, ostréiculteur, boulevard Chanzy (2).
Audenge: (P.) Ariste Dagreou, négociant.
Bazas: (P.) Puyarier, receveur des C. I. (63).
Blaye: (P.) Frédéric Duport, avocat, cours de la République (56).
Bordieux: (P.) I. Victor Meinier, 40, pa. Parcellence

aux : (P.) L. Victor Meunier, 49, rue Baysellance

(1.018).Branne : (P.) Maurice Large, conseiller général, à Ouillac

(60).

Begles: (P.) Léonard Salagnac, 8, rue de la Liberté (50).

Brede (La): (P.) Ch. Cante, maire (145).

Camblanes: (P.) Jo., régisseur (21).

Captieux: (P.) J. ROUMALLAC (185).

Carcans: (P.) Anseime Fourcan, propriétaire (19).

Castillon: (P.) Dominique Annaun, place Thiers (53).

Cavignac: (P.) Louour, rue de la Garenne (146).

Créon: (P.)... (55).

Eglisottes (Les): (P.) Eloi Gandas (44).

Gensac: (V.-P.) Pierre Paris, propriétaire (25).

Grignols: (P.) Baptiste Malecor, propriétaire à Gajac, par Bazas (21).

Guitres: (P.) Jean Gilibert, propriét. à Sablons-de-Guitres

Guitres : (P.) Jean Gilibert, propriét. à Sablons-de-Guitres

(44). Gujan : (P.) Gaston Luris (50). Hourtin : (P.) Coutreau, industriel (44). Lacanau-Médoc : (P.) Jean Berger, pholographe à Laca-

nau-Ville (22). Lalande, de-Fronsac : (P.) Pierre Bourseau, adjoint au

Laiande, de-Proisso : (F.) Peries des Girondins (120). Libourne : (P.) E. Péreire, cours des Girondins (120). Lussac-de-Libourne : (P.) Simon Gallor, propriétaire (55). Patache-Pomerol (La) : (P.) A. Aspe, à Lalande. Patache-Pomerol (La) : (P.) A. Aspe, à Lalande.

près Libourne.

pres Lidourne.
Pauillac: (P.) Teyssier, 14, rue des Saux (149).
Pondaurat: (P.) Alphonse Mauriac, conseiller général (116).
Pujols: (P.) Chassonner (15).
La Réole: (P.) Sant-Guelly, place Natoire.
Saint-André-de-Cubzác: (P.) André Texier, professeur, rue de la Tour-du-Pin (24).
Saint-Christoly-de-Blaye: (V.-P.) Théodule Bertrand, ton-

Saint-Denis-de-Pile : (P.) CHEVALIER, instituteur honoraire, Saint-Denis-de-Pile: (P.) CHEVALIER, INSTITUTED TO THE PROPERTY A PIRAUD, par (60).

Saint-Emilion: (P.) Joseph Le Glatin, courtier en vins (67).

Saint-Emyla-Grande: (P.) Ariste Sauvignac, instituteur public (59).

Saint-Médard-en-Jalles: (P.) Antonin Larroque, avenue

du Cînéma (49). Saint-Yzan-de-Soudiac : (P.) Rouanet, sous-chef de dépôt

(82).
Taillan (Le): (P.) Gustave Daner, propriétaire (12).
Talence: (P.) Alexis Delrueu, villa Coralie, chemin Marie-Marthe (38).
Teste (La): (P.) Loridan, rue du Port (5*).
Verdon (Le): (P.) Louis Dupuy, menuisier (12).

Hérault

Agde: (P.) Vertueux Vivarès, ancien notaire, rue de la République (33). Aniane: (P.) Cresey, cordonnier (55). Bédarieux: (P.) Louis Talon, employé des P. T. T. (117). Béziers: (P.) Adrien Fiet, 4, rue de l'Angel (304). Cazouls-les-Béziers: (P.) Gaston Clavel, boulevard Du-

Caronis es Jezeles (P.) Guston puylren (70).

Cette: (P.) Pierre Boyé, 20, rue Gambetta (200).

Clermont-l'Hérault: (P.) Jean Balestier (50).

Frontignan: (P.) Anthérieu, maire et conseiller général (90).

Anges: (P.) Henri Durand, agent de la Caisse d'Epar-

Ganges: (P.) Henri Durand, agent de la Caisse d'Epargne (64).

Maraussan: (P.) Charles Teil, contributions indirectes (37).

Mêze: (P.) Bastide d'Elle, decleur (23).

Montpellier: (P.) Armes, 2, rue Delpech (153).

Murviel: (P.) Bonnor, percepteur (32).

Paulhan: (P.) Aug. Baldous, pointeur, Chemin-des-Dames (88).

Pézénas : (P.) Alexandre Lager, avenue de Béziers (22).

Saint-Chinian : (P.) Paul Pauzé, directeur d'école (40). Saint-Thibéry : (P.) A. Chauvin, courtier (6). Vias : (P.) Jean Massoutier, propriétaire (22).

Ille-et-Vilaine

Dol-de-Bretagne : (P.) Eléonore DAUBRÉE, professeur E. P. S. (42). Fougères : (P.) Bouffort, pharmacien, 16, boulevard de la

Gare (143).
Louvigné-du-Désert : (P.) Jean Patra (35).
Paramé : (P.) Gutron, ingénieur agricole, à La Ville-Auray.
Pipriac : (P.) Adolphe Lellard, agent voyer (25).
Pleurtuit : (P.) Pierre Gulleux, professeur honoraire
d'Ecole Normale, adjoint au maire (45).
Redon : (P.) J.-M. Moucher, quai Dugay-Trouin (81).
Rennes : (P.) Rebillon, professeur à la Faculté des Lettres,
1, place Pasteur (226).
Saint-Malo : (P.) Gasnier-Duparc, avocat, rue de Toulouse (89). louse (89).

Argenton: (P.) Desbordes, rue Auclert-Descottes (19).
Blanc (Le): (P.) Eugène Marconner, instituteur, à Ruffecle-Châteu (40.
Châteauroux: (P.) Edmond Augras, négociant, £6, rue
Baudrerie (139).
Châtre (La): (P.) Paul Moreau, percepteur honoraire, 8,
avenue de la Gare (22).
Issoudun: (P.) Mérillac, professeur au collège (103).

Indre-et-Loire.

Amboise: (P.) Paul Pinasseau, rue des Ecoles (62). Châteaurenault: (P.) Aron, maire du Boulay (91). Chinon: (P.) Docteur Mattrais. Langeais: (P.) Victor Camus, docteur en médecine, maire Hommes: (P.) Marius Maffray, maire (56). Monts-le-Ripault: (P.) Croller, poudrier, gare Epinay-Monts Se-Ripault: (P.) CROLLER, poddish, Beaumonts, Monts (S.)
Neuillé-Pont-Pierre: (P.) Auriaux, instituteur, à Beaumont-la-Ronce (100).
Saint-Paterne: (P.) Louis Couan, mécanicien (63).
Tours: (P.) Poubeau, 2, place des Halles (242).

Avenières (Les): (P.) Antoine Chaeert, maire. Bourgoin: (P.) Michel Chary, avenue d'Alsace-Lorraine __(128). (128).

Charavines-les-Bains: (P.) Joseph Collet, mécanicien (23).

Clelles: (P.) Flucharr, instituteur en retraite (38).

La Cote-Sain-Landré: (P.) Emery, professeur (26).

Crémieu: (P.) Borlon, négociant (128).

Froges: (P.) Chazel, scieur.

Grenoble: (P.) Vernor, 1, rue Lazare-Carnot (552).

Heyrieux: (P.) Louis Louvier, cafetier (38).

La Mure: (P.) Eugène Arnaud, gantier (105).

Mens: (P.) Bracher, retraité, rue des Abreuvoirs.

Morestel: (P.) Vincer, conseiller municipal.

Morestel: (P.) Vincer, conseiller municipal.

Morestel: (P.) Benoît Planche, receveur des C. I.

Roybon: (P.) Joseph Surdon, notaire, maire.

Saint-Jean-de-Bournay: (P.) Antoine Thévenin, instituteur retraité, place des Terreaux (52).

Saint-Marcellin: (P.) Marius Beau, négociant en chaussures (103).

Saint-Marcellin: (P.) Marius Beau, négociant en chaus-sures (103).
Saint-Priest: (P.) Marcel Lecomte, instituteur honoraire, chez M. Boyer, groupe scolaire (60).
Saint-Quentin: (P.) Chatann, industriel (24).
Sassenage: (P.) Emile Ras.
Tour-du-Pin (La): (P.) Elie Surdon, notaire et maire, rue d'Italie (126).
Touvet (Le): (P.) Damond, directeur d'école en retraite (30).
Tullins: (P.) Perrière, receveur des C. I., Grande-Rue (94).
Verpillière (La): (P.) Guillard, instituteur, à Satolas et Bonce (95).

Villard-Bonnot : (P.) Rivoire, maire et conseiller d'arron-

dissement (33).

Vinay: (P.) POLICAND, instituteur honoraire (136).

Vizille: (P.) Auguste Fugira, directeur E. P. S. (31).

Voiron: (P.) Auguste, professeur d'Ecole Normale (101).

Foncine-le-Haut: (P.) Léon Mermer, directeur d'usine (23). Morez: (P.) Bexorr, préposé en chef des octrois, rue de la République (20). Salins: (P.) Bené Richard, professeur au collège (40). Saint-Claude: (P.)-LAURENT, principal au collège (139). Saint-Laurent-du-Jura: (P.) Charles Bailly-Sains, retraité (61).

Landes

Aire: (P.) Emile Labeyrie (62). Biscarosse: (P.) Labadie (11). Dax: (P.) Cetave Castex, industriel, avenue de la Cha-

Gabarret : (P.) Joseph Sanguiner, instituteur (18). Labrit : (P.) Robert Bezos, docteur médecin, à Brocas-les-Forges (35).

Forges (35). Laluque: (P.) Pierre Cousseau, propriétaire (36). Mont-de-Marsan: (P.) Hector Latrille, négociant, rue Dominique-de-Gourgues (150). Morcenx: (P.) René Maloucaze, pharmacien (113). Rion-des-Landes: (P.) Dominique Pachebart, boulanger (25). Tartas: (P.) Albert Carron, regociant, à Meilhan. Ygos: (P.) Maurice Lamarque, industriel et maire (79).

Loir-et-Cher

Montrichard : (P.) Paul Charitat (54). Romorantin : (P.) Massacré, docteur, maire de Selles-sur-Cher (88).

Vendôme : (P.) Quenioux, à Naveil par (132).

Feurs: (P.) Drivet, sénateur-maire (65)
Firminy: (P.) Testup, instituteur, rue de l'Orphelinat (59).
Lagresle: (P.) VADON, adjoint au maire de Jarnosse (33)
Monthrison: (P.) REYNAL, percepteur en retraite.
Roaune: (P.) Sérol, avocat, 6, rue Gambetta (218).
Saint-Chamond: (P.) Malecor, architecte, 4, rue Gam-

Saint-Etienne : (P.) Benjamin LEDIN, publiciste, 11, rue

Wi.son (162). Saint-Galmier: (V.-P.) Marius Ravel, distillateur (112). Saint-Germain-Laval: (P.) Bernard, représentant de commerce (30)

Saint-Just-en-Chevalet : (P.) MIVIÈRE, maire à Moulins-Chérier (69). Unieux-Fraisse : (P.) . B. Mallard, maire à Unieux.

Loire (Haute-)

Aurec : (P.) André Page (S2). Craponne : (P.) Breut, fabricant de dentelles (54). Le Puy : (P.) Boutaub, député,4,rue Portail-d'Avignon (60). Vézézoux : (P.) Pierre Bourrasser, minotier à Albine, par Yssingeaux : (P.) RANCILLAC, rue d'Alsace-Lorraine (31).

Loire-Inférieure

Ancenis: (P.) Merthe, à Les Léards, par Liré (M.-et-L.) (39)
Basse-Indre: J.) Strullly, rue de la Mairie (130).
Chateaubrjant: (V.-P.) Tounnavau, empl. de commerce (61).
Coueron: (P.) Jean Girard, commis des C. I., quai Gambetta (80).
Croisie (Le): (P.) Seknard, directeur d'école honoraire (76).
Donges: (P.) Victor Vassal, bd Paul-Paix (38).
Montagne (La): (P.) Bolly instituteur a Sudret (58).
Nantes: (P.) Veil, 9, rue Copennie (876).
Pellerin: (P.) Louvel, instituteur (70).
Pont-Château: (P.) Armand Gallard, instituteur (28).
Pornic (P.) Hamelle, maire de Préfailles (35).
Presqu'ille Guérandaise: (P.) Mme Rousseau, fg Bizienne, à Guérande (103).
Saint-Nazaire: (P.) Maurice Maumenée, 2, rue Marceau (536).
Savenay: (P.) Pierre Fleury, directeur de l'école annexe (79).
Trignae: (P.) Jean Mahé, commerçant, rue de Méan (46).

Trignac : (P.) Jean Mahé, commerçant, rue de Méan (46). Vallet : (P.) Lusseau, propriétaire, à l'Audigere par (57).

Loiret

Beaugency: (P.) Gilles, place de la Mairie (28)
Beaune-la-Rolande: (P.) Martin, conseiller d'arrondisse-

ment (55).
Bellegarde du Loiret: (P.) Gustave Presle, conseiller d'arrondissement à Moulon, par Ladon (25).
Bonny-sur-Loire: (P.) WASTAUX' (70).
Briane: (P.) Jules Miller, agent d'assurances, Gde-Rue (43).
Cépoy: (P.) CHALOPIN, entrepreneur de menuiserie et de travaux publics (38).
Châteaurenard: (P.) Louis Grouer, à Triguères.
Châteauneuf-sur-Lciret: (P.) Genevoix, homme de lettres (25).

(20).

(20).

Châtillon-Coligny: (P.) Emile Vincext, banquier (31).

Checy: (P.) Meuner, instituteur (56).

Corbeilles-au-Gâtinais: (P.) GUILLAUMONT. docteur (149).

Chevry: (P.) Simoner, ancien cafetier (33).

Corquilleroy: (P.) Frédérie Foucher, ind. de bois (26).

Courtenay: (P.) Armand Chesneau, maire, rue du Maré
chel-Foch.

Dordives (P.) Georges Duplant, facteur receveur (21). Fay-oux-Loges: (P.) Camille Asselm, maire (29). Ferrières: (P.) Elienne Billard (35). Ferlé-Saint-Aubin (La): (P.) REMAULT, menuisier (33). Gien : (P.) Emile Montmory-Cunion, rue de Sully, a Poilly

(105).

Jargeau: (P.) Bourlet, menuisier (42).

Malesherbes: (P.) G. Billard, docteur en médecine,

Montargis: (P.) Alphonse Chapeau, 6, rue Gambetta (195).

Olivet: (P.) Boudalle, 113, rue Nationale (40).

Orléans: (P.) Morin, 323, rue de Bourgogne (351).

Pithiviers: (P.) Louis Picard, conseiller municipal (179).

Puiseaux: (P.) Emile Gaucher, rue du Brissard (106).

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin: (P.) Albert Moise, rentier,

Les Boses w.

Sully-sur-Loire: (P.): F. Dupuis (48).

Cahors: (P.) TASSART, avocat adjoint au maire (155). Figeac: (P.) E. DAULIAC, conservateir des hypothèques. Masclat: (P.) Paul Preux, propriétaire, à Masclat, par Lamothe-Fénelon (18). Puy-l'Evêque: (P.) Auguste Bousquer, professeur honomaint était.

Lot-et-Garonne.

Agen: (P.) Albert, 7, rue Montesquieu (100).
Castelmoron: (P.) Yharrassarry, maire de Laparade (15).
Clairae: (P.) Gaston, négociant, à Longueville (31).
Marmande: (P.) docteur Caubon, rue du Temple (80).
Monsempron-Libos: (P.) Vhoutnoux, instituteur public (67).
Pennes: (P.) Albert Fialdes, industriel (24).
Port-Saint-Barthéleny: (P.) Bernett, pâtissier (25).
Saint-Barthéleny: (P.) Bernett, pâtissier (25).
Saint-Barthéleny: (P.) Benevre, instituteur,
Tonneins: (P.) Jean Dubourg, instituteur, à Saint-Gayrand (46).
Villeneuve-sur-Lot: (P.) Ernest Lafont, directeur d'école
publique (129).

Lozère.

Mende: (P.) Gallière, professeur au collège, rue Chalde-coste (86). Sainte-Croix-Vallée-Française; (P.) Ausser, instituteur (8). Villeiort: (P.) Jules Charakon, docteur (10).

Maine-et-Loire.

Angers: (P.) Hérard, avocat, 7, rue Ernest-Mourin (361). Baugé: (P.) Richox, directeur d'Ecole (21). Cholet: (P.) Henri Droumles, 25, boulevard Jeanne-d'Arc (90). Coudray-Macouard (Le) : (P.) Charles Couraleau, proprie-Doué-la-Fontaine: (P.) THOMAZEAU, expert (127). Fontevrault: (P.) Lucien TRIMOULET, contremaître, Mai-Fontevrault: (P.) Lucien Trimoulet, contremaître, Maison Centrale (44).

Montjean: (P.) Nicolas Dudemaine, commerçant (23).

Montreuil-Bellay: (P.) Eugène Deschamps, négociant (84).

Ponts-de-Cé: (P.) Brault (77).

Saumur: (P.) Gulllemet, route de Rouen (89).

Segré: (P.) Sarrain, directeur d'école (40).

Turquant: (P.) Octave Baen, maire de Montsoreau.

Avranches : (P.) Isaie GAUTIER, 84, rue de la Constitution (106).

Barneville: (P.) ECHEUZEY, conseiller d'arrondissement, a
Portbail (31).

(P.) Propri (23)

Portball (31).
Beaumont-Hague: (P.) Perey (33).
Carentan: (P.) Mouchet-Lafosse, pharmacien (23).
Carentan: (P.) Mouchet-Lafosse, pharmacien (23).
Cerisy-la-Salle: (P.) François, receveur des G. I. (64).
Cherbourg: (P.) Hascorr, directeur d'école pratique (116).
Coutances: (P.) Frémor, professeur au lycée, 14, avenue
de la République (115).
Equeurdreville: (P.) Charles Fréman, 2, place de l'Hotelde-Ville (58).
Granville: (P.) Pergeaux, négociant, rue du Roulage (140).
La Haye-du-Puils: (P.) Auguste Mingor, chef de district (40).
Pontorson: (P.) Victor Departour, receveur de l'hospice
(34).

Saint-Lô : (P.) Guillaumor, imprimeur, rue du Neuf-

Saint-Ed. (C.) Gullarand, Implicate, in the bourg (31).

Tessy-sur-Vire: (P.) Yver, directeur d'école (11).

Tourlaville: (P.) Louis Giquel, hameau Saint-Germain, à Brettevelle (45).

Avize: (P.) Martin Flot, 7, avenue de la Gare (212). Ay: (P.) Marcel Mally, maire, rue Marie-Coquebert (152). Beaumont-sur-Vesle: (P.) Anselme Varnet, rentier (24).

Boult-sur-Suippe : (P.) Alphonse Huer, conducteur de tra-

Vaux (40).

Châlons-sur-Marne ; (P.) Bacheller, 82, rue de Marne (194).

Cormicy : (P.) Adolphe Meullemestrer, agent d'affaires (93).

Dormans : (P.) André Perchet, receveur buraliste (73).

Epernay : (P.) Emile Guerry, 90, rue d'Aubervillers, a

Epernay: (P.) Emile Guerry, 90, rue d'Aubervillers, à Paris (243). Esternay: (P.) CHEZLEMAS, instituteur honoraire (52). Fère-Champenoise: (P.) Albert-Chénu, Hôtel de France

(131).
Fismes: (P.) Edgard Maquerlot, maire (100).
Gueux: (V.-P.) Arsène Couet (22).
Montmirall: (P.) Alexandre Hochet père (81).
Mourmelon-le-Grand: (P.) Ernest Debœue, 115 bis, rue du Maréchal-Fach (77).
Mourmelon-le-Petit: (P.) Ernest Quenardel, entrepreneur

Reims : (P.) MARCHANDEAU, directeur de l'Eclaireur de l'Est.

Reims: (P.) MARCHANDEAU, directeur de l'Eclaireur de UEst, 79, place Drouet-d'Erlon (318).
Sézanne: (P.) Paul Jarasse, 5, rue d'Epernay (125).
Sulppes: (P.) Paul Burrette (72).
Sainte-Menehould: (P.) Marcel Deschamfs, professeur, 5, rue des Remparts (127).
Vallée de la Suippe: (P.) Charles Gagnon, rue de Reims, à Pontfaverger (124).
Vitry-le-François: (P.) Gaston Peter, 18, rue Saint-Antoine (84)

toine (84).

Marne (Haute-)

Chalindrey: (P.) Paul Mouseor, médecin vétérinaire, Chaumont: (P.) Mann, professeur au lycée (64). Ferté-sur-Aube (La): (P.) Louis Collin, conseiller munici-

Petressir-Ande (2a) . (F.) Louis Collin, Consener Human-pal (25). Joinville : (P.) Varinor, rue du Grand-Pont (38). Langres : (P.) Lucien Malfreyr, professeur au collège, 10, rue Saint-Didier (18). Saint-Dizier : (P.) Ernest Durand, 33, rue du Marché (22).

Mayenne

Chailland: (P.) François Rivere, cordonnier, à Andouillé, Château-Gontier: (P.) Choquet, 19, rue Bourg-Roussel (161). Laval: (P.) Léon Terrier, profeseur au lycée, 10, route de Cossé (46).

Mayenne: (P.) Pierre Bordeau, ancien industriel, rue Volney (7.

Renazé: (P.) Jean Desmant, carrier à Saint-Martin-du-Limet (19)

Limet (19).

Meurthe-et-Moselle

Badonviller: (P.) Paul Cadix, industriel (25). Chavigny: (P.) Antonie Barbat, mineur (44). Conflans-Jarny: (P.) Jules Claiche, conseiller municipal, à Conflans (100).
ongwy : (P.) Emile Cury, conseil plaidant, villa de Bel-Longwy

Longwy: (P.) Emile Cury, conseil plaidant, villa de Bellevue (69).

Lunéville: (P.) Moyse Gompertz, 35, rue Gambetta (157).

Malleloy: (P.) Edmond Barber, empl. chemin de fer (45).

Nanoy: (P.) Savicana, 3, rue Léopold-Lallement (221).

Neuves-Maisons: (P.) Eugène Cantineur, 44, rue Nationale, Pont-Saint-Vincent (43).

Pont-A-Mousson: (P.) About, maire de Belleville, usine Cabirolle, à Belleville (58).

Meuse

Damvillers: (P.) Adrien Lerolle, négociant (26). Ecurey: (P.) Albert André, fabrique de chaussures, à Ecurey, par Damvillers (17). Verdun: (P.) Petitlean, pharmacien, 58, rue Mazel (153).

Auray: (P.) Brie, sous-chef de dépôt P. O. (52).
Belle-Isle-en-Mer: (P.) Lesqueller, commerçant, place de la République, à Palais (46).
Etcl: (P.) Le Bouco, lieutenant en retraite.
Hennebont: (P.) Herre, négociant, route de Port-Louis (55).
Locmine: (P.) Julien Le Roy, rue de Verdun (77).
Lorient (P.) Morrora, 33, rue Carnot (228).
Ploèrmel: (P.) De Derieu, maire de Rohan (144).
Pontivy: (P.) E. L. Helloco, 10, rue du Couvent (10).
Roche-Bernard (La): (P.) Alphonse Le Guen, retraité (27).
Vannes: (P.) Baratte, professeur au collège (63).

Moselle

Audun-le-Tiche: (P.) R.-A. Снявторне, artiste peintre, 43 rue Maréchal-Foch (14).

Forbach: (S.) Laroche, directeur d'école, 15, av. Passago.

Metz: (P.) Laurent Masculier, 32, rue du Coetlosquet (118).

Sarrebourg: (P.) Marchal, propriétaire à Voyers, par Abreschwiller (40). Thionville : (S.) Julien BLot, 4, rue du Maréchal-Joffre.

Cercy-la-Tour : (P.) Charles JAULT, maire (24). Charité (La) : (P.) Lucien BEAUSSILON, chirurgien dentiste

(33). Clamecy : (Р.) Arthur Gaucher, carrier, à La Mause, par Dornecy (13). Corbigny : (Р.) Gin, instituteur retraité (21). Cosne : (Р.) Paul Вкоиснако, employé, rue Eugène-Per-

Cosne: (P.) Paul Broughard, employé, rue Eugène-Per-reau (58). Decize: (P.) A. Marienne, conseiller d'arrondissement (100). Fourchambault: (P.) René Doize, instituteur (14). Montsauche: (P.) Emile Marchaun, propriétaire, à Gou-loux (142).

Moulins-Engilbert : (P.) Maringe, propriétaire, à Grandry

(37). Nevers : (P.) Emile Perin, maire, rue Gresset (139). Saint-Saulge : (P.) RAYMOND, chaudronnier (39). Varzy : (P.) Prestat, větérinaire (35).

Armentières : (P.) A. DUBOIS, 156, boulevard Faidherbe (78). Aulnoye-Berlaumont : (P.) Félix DetMarle, dessinateur, à Ponts-Samphr (78). Avesnes-s-Helpe : (P.) Léon Pasqual, sénateur, place Guil-

lemin (56).

Avesnes-les-Aubert : (P.) CAPLIEZ-CREPIN, commerçant, 8,

Avesnes-ies-Aupert: (P.) Capliez-Creph, commerçant, 8, rue Pasteur (80).
Bavay: (P.) Fernand Drugz, commerçant (54).
Beugnies: (P.) Ernand Drugz, commerçant (54).
Cambrai: (P.) Ernest Bouny, 23, rue Villars (320).
Cateau (Le): (P.) Emile Degrezont, ingénieur, rue de Landrecies (30).

Landrecies (90).
Caudry: (T.) Maurice Servin, imprimeur, 70, rue d'Avesnes (21).
Cousoire: (P.) Jules Leveco, conseiller municipal (39).
Douai: (P.) Husson, professeur au Jycée (281).
Dunkerque: (P.) Charles Valentin, 10, rue Dampierre (191)
Feignies: (P.) Antoine Bocquer, retraité (18).
Fourmies: (P.) Alfred Deregny, adjoint au maire (95).
Gommegnies: (P.) Emile Prevost, propriétaire, à Huyaume près (26).

près (26). Hautmont : (P.) Charles Delaporte, 16, rue de la Gare

(106)

(106).

Hazebrouck: (P.) Daniel Rambour, professeur au collège des Flandres, rue Notre-Dame (159).

Jeumont: (P.) Octave Riche, docleur en médecine (174).

Jeumont: (P.) Detave Riche, docleur en médecine (174).

Jeumont: (P.) Forder, 110, rue Barthélemy, Delespaul (589).

Maubeuge: (P.) Forder, receveur d'enregis rement (159).

Merville: (P.) Marcel Wautiez, failleur, rue de Béthune (43).

Rieux-en-Camhrésis: (P.) Lorraux, négociant (25).

Somain: (P.) Mapoléon Lefebyre, 92, rue de Lille (255).

Somain: (P.) Henri Carpenyner, représentant, rue Gambetta (63).

Tourcoing: (P.) G. Dubois, professeur au lycée, 26, rue de la Boule-d'Or (160).

Valenciennes: (P.) Louis Blément, 119, rue de Paris (218).

Wargnies-le-Grand: (P.) Alexandre Busix (13).

Oise

Beauvais : (P.) Héraude, monteur aux P. T. T., 13, rue J.-B.-Boyer (152). Bresies : (P.) Joseph Carruette, représentant de com-merce (19).

ermont : (P.) Marc Paillard, instituteur, à Breuil-le-Vert (57). Clermont

Vert (37). Compiègne : (P.) Emile René, 22, rue Saint-Germain (103). Crépy-en-Valois : (P.) Jean Vassat, maire, avenue de Gi-

Crepy-en-valois: (P.) Jean Vassal, maire, avenue de Gi-rismes (76), Granvilliers: (P.) De Sann-Fuscien, maire (43). Liancourt: (P.) Edmond Descroix, instituteur, à Monchy-Saint-Eloi (29). Montalaire: (P.) Eugène Dumont, 96, rue des Ecoles (133). Mouy: (P.) J.-L. Avinn, docteur en médecine, rue Jules-Ferry (30).

Ferry (30).

Neuilly-en-Thelle: (P.) Desoubrie, percepteur (50).

Noailles: (P.) Anatole Vautier, propriétaire (21).

Nogent-sur-Oise-Creil: (P.) Désiré Veret, 103, rue de Bonvillers (157).

Noyon: (P.) Jules Seguelas, négociant, rue d'Orrière (41).

Senlis: (P.) Warusfel, avocat, 21, rue Saint-Pierre (12).

Aïn-Sefra : (P.) J.-B.-Léon Maubou (26). Colomb-Béchar : (V.P.) Cyrille Roger. instituteur.

Mostaganem: (P.) Michel Biaggi, professeur E. P. S. (350). Oran: (P.) Docteur Jasseron, 9, rue d'Arzew (356). Perregaux: (P.) Varenne, chimiste aux chemins de fer de l'Etat.

de l'Etat. Sidi-Bel-Abbès : (P.) Docteur Lucien Bonner, 7, boulevard de la République (43). Tiaret : (P.) Galbert, propriétaire (35). Tlemeen : (P.) Jules Boury, pharmacien, place de la Mairie (146). Trézel : (P.) Tahar Rais, négociant, rue Jeanne-d'Arc (16).

Alençon: (P.) Porral, rue de Tilly (56).
Argentan: (P.) Yves Synvestre, prof. au collège, 2, rue
de la Poterie (115).
Ferté-Macé (La): (P.) Maucorps, professeur Ecole Superieure de Gargons (40).
Flers: (P.) Gahfar, 51, rue du Calvados (37).
Laigle: (P.) Fernand Provost, propriétaire, à Rai-surRilla (78).

Laigle: (P.) Fernand Provost, proprietaire, a mai-sur-Rille (78).

Mortagne: (P.) Henri Allan (29).

Monant-le-Pin: (P.) Louis Monio (95).

Sainte-Gauburge: (P.) Georges Pain, employé de che-mins de fer (36).

Tourouvre: (P.) Albert Bailly, marchand de bois (24).

Vimoutiers: (P.) Germond, place Cour-aux-Moines.

Pag-de-Calaig

Aire-sur-la-Lys: (P.) Lucien Brouer, horticulteur, chemin du Détour (39).
Anvin: (P.) Charles Lussiez, négociant (17).
Arques: (P.) Aiexander, docteur (44).
Aras: (P.) Mathon, inspecteur des C. I., rue de Griege (48).

Arras: (P.) Marhon, inspecteur des G. F., 146
gry (125).
Auchel: (P.) Raoul Soudan, 63, rue de la Vallée.
Auchy-lez-la-Bassée: (P.) H. Page, commerçant (69).
Bailleul-les-Pernes: (P.) Séraphin Fouquant, houilleur,

Danieuries-fernes : (P.) Seraphin Fouquart, houilleur, à Aumerval (2).

Bapaume : (P.) P. Guallacci-Duquesne, capitaine en retraite, villa Cyrnos (7).

Barlin : (P.) Jules Lefebyre, agent d'assurances, Grand'-Place (13).

Place (13).

Berck-sur-Mer: (P.) Eugène Dufour, 91, rue de l'Imperatrice, à Berck-Plage (46).

Blendecques: (P.) Auguste Moret. (26).

Boulogne: (P.) Amar, rue Damboise (290).

Calais: (P.) Caron, instituteur, villa Claude (13).

Carvin: (P.) Fernand Vendeville, représentant industriet.

Chocques: (P.) Henri Hecutter, maire (15).

Divion: (P.) Léon Tintiller, route Nationale (54).

Douvrin: (P.) Henri Thodois, route de Wingles.

Hémin-Liétard: (P.) E. Dubreuco, directeur d'école (64).

Lapugnoy: (P.) Joseph Pellain (16).

Lens-Béthune: (P.) Cimer Lemille, instituteur, rue Pasteur (66).

Lens-Bennne: (P.) Unier Leading, institute, teur (66).

Lumbres: (P.) Jules Leriche, houcher (98).

Marquise: (P.) Same, négociant (22).

Montreuil: (P.) Léonce Cuviller, instituteur en retraite, à Neuville-sur-Montreuil.

Pont-à-Vendin: (P.) Albert Duporr, commerçant, à Meuraire (98). Saint-Omer : (P.) Victor Lenoir, 5, rue de Thérouanne

(173). Saint-Pol-sur-Ternoise: (P.) Robert Derisbourg, place du Palais-de-Justice (130). Vermelles: (P.) Emile Beaumony, maire (23). Wizernes: (P.) Paul Gour, maire (73).

Puy-de-Dôme.

Ambert : (P.) Jacques Grossin, chirurgien, avenue du

Almert: (F.) dacques Grossis, Camurgen, avenue du 11-Novembre (33). Chabreloche: (P.) Gouttegat. Charbonnier: (P.) Léon Benaud, mineur (29). Chauriat: (P.) Balance (37). Clermont-Ferrand: (P.) Docteur Pinet, 85, boulevard Ger-

govia (219). Olliergues : (P.) Joseph Demay, conseiller général (9). Pionsat : (P.) Paul Tranchessec, agriculteur, à La Cel-

Pluy-Guillaume: (P.) Antoine Mantin, mécanicien (50).

Riom: (P.) François Bœuf, 110, avenue de Clermont (30).

Saint-Eloy-les-Mines: (P.) Ferdinand Grand, Montjotin

Saint-Gervais-d'Auvergne : (P.) Charles Jacquin, juge de

paix (52).

Thiers: (P.) Docteur Joubbrt, 12, rue Terrasse (110).

Vic-le-Comte: (P.) Tombel-Chaleil, entreposeur des posies en retraite (54).

Volvic : (P.) AUTEROCHE-SARRON (25).

Pyrénées (Basses-).

: (P.) André Pinatel, avocat, 83, rue d'Espa-Bayonne: (P.) André Pinatel, avocal, 83, rue d'Espagne (140).

Bedous: (P.) Joseph Carles, négociant (34).

Biarritz: (P.) Lacour, 11, rue Duler (29).

Gabat: (P.) Himartboare, instituteur, à Arbonel (26).

Hendaye: (P.) Albert Chrissma, instituteur public (101).

Mauléon: (P.) Javeère, négociant (57).

Oloron-Sainle-Marie: (P.) Henri Capier, avocat (64).

Orthez: (P.) Popythaba.

Pau: (P.) Belloco, 76, rue Carnot (127).

Saint-Jean-Pied-de-Port: (P.) Eyheramendy, instituteur,

à Ispoure (20).

à Ispoure (20). Saint-Jean-de-Luz : (Р.) Воишьн, rentier.

Pyrénées (Hautes-)

Arreau : (P.) Bonifai, percepteur (62). Bagnères-de-Bigorre : (P.) Lacoste, professeur honoraire, Bagneres-Ge-Bigorre: (F.) Lacosie, professeur honoran 10, rue Lorry (43).
Borderes-sur-Echez: (P.) François Fatta (42).
Labatut: (P.) Léon Cosfellat, instituteur (17).
Maubourguet: (P.) Octave Larrier, sculpteur (25).
Tarbes: (P.) Docteur Emile Dasgue, 16, rue Soult (145).
Vic-Bigorre: (P.) Léon Duprat, industriel (23).

Pyrénées-Orientales

Argelès: (P.) Julien Jacques, directeur d'école (46).
Arles-sur-Tech: (P.) Pierre Pams, propriétaire (29).
Cerbère: (P.) CRUZEL, adjoint au maire (15).
Ceret: (P.) Emile Goss, industriel, à Le Boulou (151).
Ille-sur-Tet: (P.) Louis Marqui, maire (43).
Palaida: (P.) Raymond Verner, monteur des P. T. T.
(60). (60).
Perpignan : (P.) Jean Payra, député, 5, place Jean-Jaurès (163).
Port-Vendres : (P.) Benon-p'Aquino, garde-pêche (40).
Prades : (P.) Jean Calver, vérificateur des poids et mesures (366).

Prats-de-Mollo : (P.) Michel Resural, négociant (56). Saint-Laurent-de-Cerdans : (P.) Erre, cordier, rue de la Crion (30)

Saint-Paul-de-Fenouillet : (P.) Alfred Cousserans, pro-

priétaire (56). Sorède : (P.) Martin Salles (57). Thuir : (P.) Pierre Camo, propriétaire, conseiller munici-

Tautavel: (P.) Docteur Joseph Bener (65). Vinca: (P.) Etienne Delclos, retraité (50).

Rhin (Bas-).

Haguenau : (P.) Callot, professeur au lycée, 1, rue des Strasbourg: (P.) Oesinger, 11, rue Joffre (167).

Rhin (Haut-).

Altkirch: (P.) Maurice Higelin négociant (30).
Balschwiller: (P.) Constant Hauser, instituteur (33).
Colmar: (P.) D. Kayser, avenue de la République (130).
Guebwiller: (P.) Robert Dreyfus, docteur, 69, rue Théodore-Dyck (74).
Mulhouse: (P.) Jules Burckard, 18, rue de la Bourse (157).
Munster: (P.) Emg, directeur E. P. S. Thann : (P.) Docteur KERN.

Anse: (P.) Breton, maire, à Pommiers (37). Ardillats (Les): (P.) Michaudon, conseiller municipal (i). Bron: (P.) André Roux, adjoint au maire, chemin Dura-four (16). Corcelles : (P.) Bergeron-Palais, retraité, aux Tournis-sons (42).

COURTERS: (P.) BERGEROFFALAIS, FURTHER, EACH FORTHISSONS (42).

COURS-Thizy: (P.) GIRAUB, maire, rue Mardore (200).

Givors: (P.) Pirior, 24, rue de Lyon (42).

Grandris: (P.) Joanny GROUD (26).

Lyon: (P.) R. JACQUET, 7, boulevard des Brotieaux (713).

Oullins: (P.) LOYER, avocat, 153, Grande-Rue (42).

Quincieux: (S.) JAMBON, propriétaire (5).

Saint-Fons: (P.) MARITMAUD, instituteur, 10, rue Nouvelle, à Lyon (26).

Saint-Lons: (P.) MARITMAUD, instituteur, 10, rue Nouvelle, à Lyon (26).

Saint-Longres: (P.) Alphonse Robert, marchand de bois, à Chambost-Longessaigne (123).

Tarare: (P.) Trambouze, camionneur, rue de la République (58).

Vénissieux: (P.) Antoine Luver, 25, rue Paul-Bent (80).

Villeurhonte-sur-Saône: (P.) Joseph Chaurion, 65, rue

Pasteur (115).

Villeurhanne: (P.) Vollot, conseiller général, avenue de Phôpital (35).

Saone (Haute-).

Champagney : (P.) Ed. TAICLET, retraité (80). Champlite : (P.) STREICHER, retraité, 31, Grande-Rue (37). Gray : (P.) Auguste Bépoix, architecte, 3, rue des Ter-

Gray: (P.) Auguste Bepoix, architecte, 5, The desireaux (177).
Héricourt: (P.) Alizon, maire d'Echenans (55).
Lure: (P.) Emile Ricosparr, vérificateur des poids et mesures, 4, faubourg de Vesoul (201).
Luxeuil: (P.) Grille, adjoint au maire (143).
Montbozon: (R.) Brugnand, conseiller général (107).
Port-sur-Saône: (P.) Félix Donzel, négociant (3).
Saint-Loup-sur-Semouse: (P.) Léon Jacquez, industriel, maire (40).

Saint-Loup-sur-celhouse (F.) Esch Vaccon, maire (40, Jeannard, 52, boulevard de Besançon (85). Vesoul ; (P.) Jeannard, 52, boulevard de Besançon (85). Villersexel ; (V.-P.) François Trouvor, ancien officier (86). Vitrey-sur-Mance ; (P.) Grossetete, à Vernois-sur-Mance

Saône-et-Loire.

Autun : (S.) Gibelin, place des Marbres (25). Chagny : (P.) L.-Théo Bretin, député, route de Chaude-nay (34).

nay (34). Chauffailles : (P.) Marchand, tisseur, rue de l'Industrie

Chaulfaines: (P.) Marchard, usself, the de l'Alcale (138).
Clayette (La): (P.) Jean Grandean, maire, La Chapelle-sur-Dun (159).
Creusot (Le): (P.) Develay, 5, rue de la Verrerie (138).
Culseaux: (P.) Henri Padut, greffier de paix.
Culsery: (P.) Armand Girard (22).
Digoin: (P.) Philippe Reboule, peintre, rue de la Dombe

(34).

Gueugnon: (P.) Jean Laville, maire (60).

Macon: (P.) Benoît Brau, professeur, 86, rue de Lyon (57).

Matour: (P.) docteur Gras, à Dompierre-les-Ormes (20).

Marizy: (P.) Nicolas Desseratante (64).

Montocau-les-Mines: (P.) Genevois, agent d'assurances, rue Barbès (89).

Perreuil: (P.) Antoine Michelot, propriétaire, à Essertenne (25).

Sarthe

Beaumont: (P.) Henri Perrotel, négociant (28).
Bonnétable: (P.) Albert Pavy, caissier à la Caisse d'Epargne, rue du Tripot (42).
Bouloire: (P.) Cabarer, Les Loges, à Coudrecieux (91).
Châtre-sur-le-Loir (La): (P.) Gourmon, maire (50).
Château-du-Loir: (P.) Reilles, 13, place de l'Hôtel-de-Ville

Ecommoy : (P.) Eugène Estager, pharmacien, rue de la

Gare.
Ferté-Bernard (La): (P.) Coupeau Fils, à Saint-Aubin-des-Coudrais (67).
Flèche (La): (P.) Clozier père, instituteur en retraite, 24, boulevard d'Alger (43).
Fresnay: (P.) J. Barptiste Guiserix, pépiniériste, à Sougé-le-Ganelon (47).
Grand-Lucé (Le): (P.) Colas, adjoint au maire de Villaines-sur-Lucé (44).
Mamers: (P.) Alexis Tézé, Caisse d'épargne, 48, rue Nationale (52).
Mans (Le): (P.) Barbin, ajusteur, 103, rue du Bourg-Neut (323).

Montfort-le-Rotrou : (P.) René Chapron, à Pont-de-Gen-

Montfortije-Rotrou : (P.) Hene Chapron, a Polit-de-Cennes (190).
Saint-Calais : (P.) Levesque, 27. rue du Gautray (84).
Sablé : (P.) Loseau, pharmacien, maire (56).
Tuffé : (P.) Truller, conseiller général, à Sceaux-sur-Huisne (88).
Vibraye : (P.) Raymond Henry, épicier en gros (111).

Alx-les-Bains : (P.) J.-Marie Charrière, instituteur en retraite, à Tresserve (86).
Albertville : (P.) E. Gérin, conseiller d'arrondissement, à Saint-Sigismond (49).
Chambéry : (P.) Véroul, directeur de l'école pratique primaire supérieure, rue Saint-François (215).
Modane : (P.) E. Tracq, directeur d'école honoraire, à Modane-Ville, rue d'arrondissement, à Montméllen : (P.) Louis Bossey, directeur d'école noncaire, à Montméllen : (P.) Louis Bossey, directeur d'école noncaire, à

Mounte-ville,
Montmélian: (P.) Louis Boisson, directeur d'école supérieure (96),
Moutiers: (P.) G. Donner, conseiller général (50),
Pont-de-Beauvoisin: (T.) Frédéric Blanc, instituteur (23),
Saint-Jean-de-Maurienne: (P.) Henri Falcoz, avocat, maire

Saint-Pierre-d'Albigny : (P.) Paul Rocca, receveur des P. T. T. (100).

Savoie (Haute-)

Annecy : (P.) Evrot, professeur au lycée (43)

Annemasse : (P.) Denambrine, propriétaire, rue des Hutins

(130). Boëge : (P.) Louis Mollier, greffier de paix, à Villard-sur-

Bonnevike: (S.) Henri Rouge, publiciste, rue du Pont (63). Evian-les-Bains: (P.) Henry Jacquinon-Carry, commis des

P. T. T. (145). Monnetier-Mornex : (P.) Jacques Deigan, instituteur en re-

traite, mairie (34).

Roche-sur-Foron (La): (P.) Mallinoud, directeur d'école supérieure (30). Saint-Cergues-Machilly : (P.; Joseph Boucher, maire, a

Saint-Cergues.
Saint-Jean-d'Aulph: (P.) Cottet Dumoulin, cultivateur au

Bas-Thé, par (19). Saint-Julien : (P) Guilhermer, maire (51). Thonon : (P.) Frézier, ancien maire d'Anthy-Séchex (58).

Paris Ier : (P.) Léon MITTIAUX, 10, rue du Marché-Saint-'aris He : (P.) Georges Cerf, négociant, 8, rue de l'Ar-cade (124).

Paris Ile

Cade (124).
Paris III°: (P.) Henri Lévy, 35, rue Beaubourg (194).
Paris IV°: (P.) Laporre, II bis, rue Jacques-tœur (204).
Paris V°: (P.) Lucien Barquissau, 34, bd St-Mitchel (135).
Paris VI° (Notre-Dame-des-Champs): (P.) Metteta, 20, rue

Paris VI° (Noire-Dame-des-Champs): (F.) Meidell, so. Fue Jacob (46).

Paris VI° (Monnaie-Odéon): (P.) Mathias Morhardt, 8, rue Monsieur-le-Prince (79).

Paris VII°: (P.) Cabrol, avocat, 19, av. de Tourville (115).

Paris VIII°: (P.) Frédéric Lévx, 25, rue de Madrid (93).

Paris IX°: (P. Alcide Delmont, 66, rue de la Chaussée-Martin (52).

d'Antin (656).
Paris X*: (P.) GOUDCHAUX-BRUNSCHVIGG, 1, rue Villersexel

Paris X*: (P.) GOUDCHAUX-BRUNSCHVIGG, 1, rue Villersexel (236).

Paris XII°: (P.) BOURET, 16, rue Pierre-Levée (174).

Paris XII°: (P.) Génk, 25, avenue Michel-Bizot (155).

Paris XIII°: (P.) Paul Leyre, 15, bd St-Marcel (182).

Paris XIV°: (P.) J. HADAMARD, 25, rue Humbold (145).

Paris XV°: (P.) Marcel Letrange, avocat, 18, rue Desnouettes (206).

Paris XVII°: (P.) E. CHARLES, 34, rue Singer (185).

Paris XVII°: (P.) SICARD DE PLAUZOLES, 6, rue Logelbach (260).

(260)

Paris XVIIIº (Goutte-d'Or) : (P.) Georges Buisson, 39, rue Doudeauville (171). Paris XVIIIe (Grandes-Carrières) : (S.) Henri Foy, 9, square

Clignancourt (302).
Paris XIXº (Amerique): (P.) Cardon, 6, villa Eugène-Le-

Paris XIX° (Amérique): (P.) Cardon, 6, vflla Eugène-Le-blanc (52).
Paris XIX° (Combat-Villette): (P.) Massonneau, 56, avenue Jean-Jaurès (53).
Paris XX°: (P.) Louis Muller, 52, rue Stendhal (39).
Antony: (P.) Victor Czapek, défenseur conseil, 1, villa Saint-Georges (23).
Arcueil-Cachan: (P.) Grort, 13, rue Emile-Raspail, à Ar-

Arcueil-Cachan: (P.) Givort, 13, rue Emile-Raspail, à Arcueil (17),
Asnières: (P.) Pillon, 27, Grande-Rue (60).
Aubervilliers: (P.) Camile Tiergein, 36, rue du Pont-Blanc.
Bagnolet: (P.) Saratire, maire.
Bois-Colombes: (P.) Henry Saurer, 26, rue Henri-Litolff (29).
Bondy: (P.) Poutchy, maire (33).
Boulogne: (P.) Bougle, 26, av. Victor-Hugo (57).
Bourget-Drancy: (P.) Labbé, architecte, 80, av. Marceau.
Champigny: (P.) Gaston Charbon, receveur municipal (25).
Charenton: (P.) Jaucent, 5, rue Marly (86).
Chatenay: (P.) Jaucent, 5, rue Marly (86).
Chatenay: (P.) Victor Houv, 20, villa Pasteur, à Thiais (84).
Clamart: (P.) Lavanceau, publiciste, 3, rue de la Fontaine (50).

(30). (20). Pierre Debray, 59, rue Martre (40). Clichy: (P.) G. Morei, 18, villa de la Reine-Henriette (43). Courbevoie: (P.) Chapelain, 2, boulevard de la Seine, à CONTREVOIR : (P.) GIARREAIN, R., BOUREVAIR US IN CENTRE, NANDERFE (100).

Epinay : (P.) Henri Ménigrand, 3, rue de l'Œuvre (40).

Gentilly-Kremlin-Bicêtre : (P.) GÉRARD, maire du Kremlin-

Gentilly-Kremlin-Bicetre : (P.) Gerard, maire du Kremm-Bicetre (48). L'Hay-les-Roses : (P.) Mme Vve Dispan de Floran, avenue Larroumet (51). Issy-les-Moulineaux : (P.) André Graziani, 13, avenue Vic-tor-Hugo, à Vanves (56). Levallois-Perret : (P.) Boncenne, 4, pl. de la République, 61. Les Lilas : (P.) Monard, rue de l'Egalité (47). Ivry-sur-Seine : (P.) Georges Deseons, 7, rue de Wallons, à Paris (61).

NTY-Sur-Senie : (P.) Georges Desbons, 7, rue de Wander, à Paris (61).

Joinville-le-Pont : (P.) Ed. Neumann, 14, rue du Bouquet, à Champigny (56).

Malakoff : (P.) FISCHER, 6, rue Emile-Zola (25).

Montreuil-sous-Bois : (P.) Paul Poncer, ancien député, maine (ACS).

Montrouge: (P.) Léon Nivert, instituteur, 7, Gde-Rue (52). Nanterre: (P.) Ernauder, 27, rue du Bois (88). Neuilly: (P.) Gaston Moct, 26, rue de Chartrés (22). Nogent-le-Perreux: (P.) Nankok, 2, rue Carnot, à Nogent-

Nogent-Gerereux: (F.) ANNINCE, 2, The Carnot, a Nogent-sur-Marine [54]. Noisy-le-Sec: (P.) Jules Parmextier, 5, rue Carnot (103). Pantin: (P.) Labeyrie, 48, av. Ed.-Vaillant (121). Pavillons-sous-Bois: (P.) Phillippe Charlot, 15, allée Kru-

Plaine-Saint-Denis : (T.) Joseph Pietri, 143, av. de Paris (54)

(54).
Pré-Saint-Gervais: (P.) Cosson, rue de la Séparation (18).
Puteaux: (R.) Lucien Vollin, maire, 68, rue Victor-Hugo (46).
Romainville: (P.) J. André Goulland, 41 rue de Paris (19).
Rosny-sous-Bois: (S.) Guy 23, rue Paul-Clavarré (45).
Saint-benis: (P.) Maurice Berthand, 7, boulevard Marcel-Sembat (50).
Saint-Mandé: (P.) Monizer, professeur agrégé d'histoire au collège Louis-le-Grand, 9 bis, avenue Gambetta (55).
Saint-Ouen: (P.) Ed. Bachelet, 131, rue Béliard, à Paris (180) (78).

(18e) (78).

(189) (78). Sceaux: (P.) E. Fix, 31, rue Achille-Garnon (67). Sceaux: (P.) Pierre Boisson, docteur, 19, rue de Verdun (52).
Villejuif: (P.) Kroblich, directeur de l'école des Garçons, avenue des Ecoles (69).
Villeneuve-la-Garenne/: (P.) Sigoneau, rue Théodore-Descoings, à l'isle-Saint-Denis.
Vincennes: (P.) G. Demally, 10, rue de la Jarry (103).
Vitry: (P.) Veugeon, 36, rue Camille-Groult (37).

Seine-et-Marne

Chelles : (P.) Maurice Bellenor, instituteur, à Champs

Ferté-sous-Jouarre (La) : (P.) CHALAMON, industriel, à

Tertessussionarie (La) : (F.) GHALAMON, IMMISTRE, a Luzancy (42). Fontainebleau : (P.) Clément MATRY, chirurgien, boulevard de Melun (170).

Meaux : (P.) H.-C. POMMERY, 69, faubourg Saint-Nicolas (77).

Melun : (P.) Delaroue, 78, boulevard Latour-Maubourg (73). écy : (P.) Georges Noël, ingénieur, 183, boulevard Vol-

taire (35).

Provins: (P.) Ernest Sauvier, professeur au collège, 52, rue Félix-Bourquelot (73).

Seine-et-Oise

rgenteuil : (P.) docteur Gosselin, 62, rue de Saint-Ger-

Avernes : (P.) Georges Fries, propriétaire, à Peutarde, par (17).

par (17).

Boissy-Saint-Léger : (P. Pascal Blanchetière, 10, boule-vard Léon-Révillon (22).

Chatou-le-Vésinet-Rueil : (P.) Villefranche, 2, avenue des Tilleuls, à Chatou (54).

Chaville : (P.) A. Charpillon, rédacteur, 9, rue du Co-teau (128).

Condans-Sainte-Honorine: (P.) Mme Paule de Cock, 26, quai Fin-d'Oise (85).

Corbeil: (V.-P.) Adolphe Morel, ajusteur, maire de Villabé (61).

Crosnes-Villeneuve-Saini-Georges: (S.) Edmond Cornolier, 7, rue Remoutru, a Crosnes (53).

Eaubonne: (P.) Ziwis, quartier de l'Alliance (162).

Elampes: (P.) Gaston Sécuelos-Rouietre, prof. au colège, 30, rue Basse (35).

Houlles: (P.) Henri Classens, 13, route d'Argenteuil (31).

Juvisy: (P.) Byder, maire, a Epinay-sur-Orge (88).

Maisons-Laffitle: (P.) Prosper Rostans, rue Relzina (67).

Mantel: (P.) Chiconeau, 4, rue du Chapeau-Ronge (42).

Mareilsur-Mauldre: (P.) Albred Baudry, électricien (33).

Mesnil-le-Roi: (P.) Alfred Manceau, rue Maurice-Berleaux, a Carnères-sous-Bois (26).

Montmorency: (P.) Octave Oddard, 36, boulevard de

a Carrières-sous-Bois (26).

Montmorency : (P.) Octave Oddard, 36, boulevard de l'Ermitage (79).

Poissy : (P.) Ernest KLEMCZYNSKI, publiciste, 10, boulevard Gambetta (33).

Pontoise-Marines : (P. Bisson, avocat, 13, rue Thiers, â Pontoise (42).

Le Raincy-Villemombie : (P.) A. Noel, 44, allée Victor-Huya, or Princy (5).

Le Hancy-Villemombie: (P.) A. Noël, 44, allée Victor-Hugo, au Raincy (82). Rambouillet: (P.) Sylvain Dorland, professeur, 13, rue du Général-Humberf (76). Saint-Cloud: (P.) Lannay, 30, rue de Buzenval (68). Saint-Cyr-l'Ecole: (P.) Perrier, directeur d'école de gar-cons (99).

cons (99). Saint-Germain-en-Laye : (P.) Charpentier, 108, rue de Poissy (69). Saint-Gratien : (P.) Prugnier, 5, route d'Eaubonne (87). Saint-Leu-la-Forêt : (P.) Descourtieux, 22, avenue du Bois, à Beauthamps (23).

Sannois: (P.) Maurice Pelletter, 5, avenue Labbé (67). Sartrouville: (P.) Huchand, 84, avenue Jules-Ferry (30). Sèvres: (P.) Maurice Vacle, 63, rue Brancas. Soisy-sur-Montmorency: (P.) Raoul Houer, 68, avenue

Gavignot (29).

Trappes: (P.) Alphonse Boucher, peintre, rue du Gué (63).

Vernouillet: (P.) Paul Duroc, 16 bis, impasse Saint-

Etienne (20).
Versailles : (P.) Prudhommeau, 8, rue Jacques-Boyceau

Villiers-le-Bel : (P.) Camille RAMAGE, 24, rue Carrère, à Arnouville-les-Gonesses.

Seine-Inférieure

Aumale : (P.) A. Boulanger, rentier, à Sainte-Marguerite Blangy-sur-Bresle : (P.) Goulard, juge de paix suppléant

(20). Dieppe: (P.) Mallet, rue J.-P.-Féret (36). Elbeuf: (P.) Levasseur, 15, rue du Maréchal-Galliéni (25). Graville-Sainte-Honorine: (P.) Lepaulard, 174, route Nationale. Le Havre : (P.) GROULT, contributions indirectes, rue Clo-

Le Havre: (P.) Groult, contributions indirectes, rue Ladvis (166).
Lillebonne: (P.) Louis Hochart, receveur des C. 1., 22, rue de la République (30).
Montivillers: (P.) Jules Tauvel, place Raoul-Ancel (33).
Neufchâtel-en-Bray: (S.) Henri Lachèze, instituteur, 28, place du Marquis (42).
Rouen: (P.) Thloy, maire, 17 bis, rue Herbière (69).
Ry: (P.) Eugène Marty, receveur buraliste (9).
Saint-Valéry-en-Caux: (P.) Haucheconne, architecte (47).
Serqueux: (P.) Jules Levasseur, 20, route de Neufchâtel, à Forges-les-Baux (75).
Sotteville-les-Rouen: (P.) Louis Lucas, 6, rue Tirard (80).
Tréport (Le): (P.) Roumy, professeur au collège, à Eu (120).

Sèvres (Deux-).

Airvault: (P.) BALQUET, maire (50).

Absie (L'): (P.) Léon PÉGHAIRE, instituteur adjoint (54).

Bouillé-Loretz: (P.) Louis GIRAULT, courtier en vins (50).

Bressuire: (P.) Hérx, maire (209).

Brioux-sur-Boulonne: (P.) FENIOUX, maire de Lusseray (72).

(72).
Cellessur-Belle : (P.) Victor Fleuret, ancien député, maire d'Aigonnaye (156).
Coulonges : (P.) Clément CACOUAULT, instituteur, à Saint-

maire d'Aigonnaye (120).

Cou.onges : (P.) Clément CACOUAULT, instituteur, à Saint-Laurs (111).

Crèche (La) : (P.) BOURDIN, conseiller municipal (89).

Frontenay-Rohan-Rohan : (P.) Léon HÉRISSE, instituteur en retraite (49).

Lezay : (P.) Frédéric Coix, instituteur (79).

Melle : (P.) Troou, rue Saint-Jean (86).

Motte-Saint-Héray : (P.) Emile GRIFFAULT, docteur en médecine.

decine. decine. (P.) André Bricau, publiciste, 11, place du Tem-Niort : (P ple (226).

Pamproux: (P.) Georges Capier, pasteur (37). Parthenay: (P.) Gazeau, 6, rue Waldeck-Rousseau (134). Saint-Loup-sur-Thouet: (P.) Louis Favreau, propriétaire Saint-Hilaire-la-Palud : (P.) Omer Deland, cultivateur, à

Mazin (70).

Saint-Maixent: (P.) Favreau, receveur municipal (102).

Saint-Warent: (P.) Louis Métais, propriétaire, à Coulonges-Thouarsais (59).

Sauzé-Vaussais: (P.) Marché, à Limalonges (69).

Thouars: (P.) Raphaèl Pellier, instituteur (175).

Abbeville: (P.) Henri Fournier, 1, rue des Cordeliers (180).
Albert: (P.) Peuviou, rue de Bouleau (44).
Amiens: (P.) Lacourras, professeur E. P. S., 138, rue
Jeanne-d'Arc (223).
Chaulnes: (P.) Jules Gaston, maire (40).
Combles: (P.) Charles Guider, maire (64).
Doullens: (P.) René Boulanger, constructeur, rue SainteLadre (62).

Ham : (P.) LEROY, instituteur en retraite, à Saint-Sulpice

(95).

(95).

Montdider: (P.) Paul Horréard, instituteur en retraite, à Rubescourt (26).

Péronne: (P.) Quillard, maire de Villers-Carbonnel.

Nesle: (P.) Obry, adjoint au maire (26).

Roisel: (P.) Paul François, représentant.

Roye: (P.) Edouard Careli. instituteur, à Ercheu (65).

Sailly-Filbeaucourt: (P.) Tarabon, conseiller municipal, à Le Tilre, par Nouvion (66).

Vauchelles-le-Quesnoy: (P.) Sosthène Dingeon, peintre (36).

Tarn

Albi: (P.) Edouard Jau, directeur d'école publique, rue de la Madeleine (131).
Carmaux: (P.) Jean Blanc, 75, route Nationale (52).
Castres: (P.) Cance, directeur d'école, rue Ste-Foi (88).
Dourgnes: (P.) Paul Louis Dueffant, industriel (23).
Gaillac: (P.) Marcelin Prebosc, contremaître de la scierie, route de Toulouse (53).
Graulhet: (P.) Elie Théophile, négociant (110).
Labastide-Rouarioux: (P.) Auguste Delmas, industriel (32).
Lavaur: (P.) Jean Jau, industriel (25).
Mazamet: (P.) Paul Salvaing, courtier en laines (81).
Rabastens: (P.) Louis Ayral, ébeniste (30).
Samt-Sulpice: (P.) Jean Pinnettau, marchand-forain (7).
Vabre: (P.) Louis Benoît (18).

Tarn-et-Garonne

Castelsarrazin : (P.) Joseph Flamens, maire, rue de l'Ega-Montauban: (P.) Victor Grézel, commandant en retraite, 35, rue Caussat (102).
Septfonds: (P.) Malavelle, propriétaire (7).

War

Aups: (P.) Félicien Chauvin, propriétaire (27).

Barjols: (P.) Albert Planchulu (21).

Besse: (P.) Ernest Nivière, instituteur (8).

Brignoles: (P.): Antoine Aune, menuisier (58).

Brulat (Le): (P.) Marcel Daumas (33).

Cadière-d'Azur (La): (P.) Henri Jausselin, propriétaire (35).

Carqueiranne: (P.) Albert Tassy (31).

Cogolin: (P.) Alphonse Toursel, institut. en retraite (110).

Cran (La): (P.) Guert, maire (7).

Draguignan: (P.) Monner, allées d'Azémar (151).

Fayence: (P.) René Blouer, percepteur.

Préjus: (P.) Pierre Agnel (28).

Garéoult: (P.) Paul Ander, cultivateur (16).

Hyères: (P.) Aucier, avenue Ambroise-Thomas (75).

Le Lavandou: (P.) Edouard Massé (10).

Néoules: (P.) Marius Brémon, maire (18).

Ollioules: (P.) Marius Brémon, maire (18).

Ollioules: (P.) Marius Brémon, receveur buraliste (41).

Puget-ville: (P.) Paul Guer, propriétaire (37).

Roquebrune-sur-Argens (P.) A. Thomas, docteur (21).

Saint-Cyr-sur-Mer: (P.) César Brun, facteur (114).

Sainte-Anastasie: (P.) Edouard Rebout, maire.

Saint-Paphaèl: (P.) Francis Morenon, représentant.

Saint-Baphaèl: (P.) Francis Morenon, représentant.

Saint-Baphaèl: (P.) Laurent Bosway, docteur en médecine (21).

Salernes: (P.) Laurent Bosway, docteur en médecine (21).

Sanary: (P.) Abel Craissac, propriétaire,

Sanary : (P.) Abel Craissac, propriétaire, Seyne-sur-Mer (La) : (P.) Charles Albert, 123, rue Victor-Seyne-sur-wer (La) · (r.) Charles Albert, 123, 140 · 125 · Hugo (60). Six-Fours · (P.) Emile Rabaste, secrétaire de mairie (33). Toulon · (P.) Serre, professeur, école Rouvière (145). Tourves · (P.) Alfred Recours, ancien maire (22). Villecroze · (P.) Albert Roere, cultivateur.

Vaucluse

Avignon: (P.) André Valabrèque, ingénieur, 16, rue Arnaud-de-Fabre (126).
Bollène: (P.) Emile Monteus, industriel (33).
Carpentras: (P.) Gorvel, 9, boulevard de la Pyramide (51).
L'Isle-sur-Sorgue: (P.) Augustin Mourra, expéditeur (46).
Orange: (P.) Béque, avocat, rue Contrescarpe (147).
Pernes: (P.) Baul Chiron (39).
Pertuis: (P.) Barrou, notaire, maire (19).
Vaison: (P.) Joseph Barraup, propriétaire, quartier de Baye (69).

Vendée

Challans: (P.) Baty, instituteur.
Chantonnay: (P.) Remonder, directeur E.P.S. (37).
Fontenay: (P.) Sabourdy, rue Albert-Laval (100).
Herbiers (Les): (V. P.) Emile Chazat, épicier en gros.
Hermenault-Nalliers (L'): (P.) Dr Rolland, à Nalliers (47).
Re-d'Elbe: (P.) Gustave Auger, entrepreneur de vannerie
(43). (33).
Ille d'Yeu: (P.) Pierre Landruche, marin, Port Joinville (20).
Lucon: (P.) Bonnetat, professeur d'agriculture, 42, allée
des Soupirs (85).
Montaigu: (P.) Renou, juge de paix (65).
Noirmoutier: (P.) Constant Halais, maître de port.
Pouzanges: (P.) Thouand, propriétaire (96).
Roche-sur-Yon (La): (P.) JONT, 7, rue Victor-Hugo (345). Saint-Gilles-Croix-de-Vie : (P.) Gustave Milcent, propriétaire à Croix-de-Vie (130), Sables-d'Clonne (Les) : (P.) Valère Mathe, maire d'Olonne,

Châtellerault : (P.) BERNARD, horloger, 9, rue Châteauneuf wil. Loudun : (P.) Barrière, école publique de Veniers par (97). Mirebeau : (P.) Guillaume Poutier, sénateur (17). Poutiers : (P.) Renaud, conseiller municipal (196). Roiffé : (P.) Alphonse Kupfer, surveillant-chef (37).

Vienne (Haute-)

Limoges: (P.) Saulnier, 25, rue de la Mauvendière (213). Saint-Junien: (P.) Justin Terlaud, gantier, rue du Pérat St-Sulpice-les-Feuilles: (P.) Ferdinand Remault, docteur (47). Saint-Yrieix: (P.) Marcel Roux, maire (2).

Vosges

Bains-les-Bains: (P.) Henri Poiror, ouvrier industriel (114). Bruyères: (P.) Ambroise Origines, entrepreneur (86). Charmes: (V.-P.) Blum, adjoint au maire (40). Epinal: (P.) Schwander, pharmacien, 24, rue de la Gare 215. (215).
Fraire: (P.) Mougeot, receveur des postes, à Plainfaing (28).
Lamarche: (P.) Louis Mangen, chef cantonnier, à Isches (51).
Moyenmoutier: (S.) Petiticolas, directeur d'école (47).
Neufchâteau: (P.) Delegolie, professeur au collège (49).
Provenchères: (P.) Toten, entrepreneur (27).
Rambervillers: (P.) René Smon, 18, rue Carnot (122).
Raon-l'Etape: (P.) Charles Weill.
Remiremont: (P.) G. Dreyfus-Lièvre, négociant, rue
Jules-Ferry (170).
Saint-Dié: (P.) Colnat, rue de l'Orient (484).
Xerligny: (P.) Nicolas-Basile Aubern, percepteur (26).

Yonne. Aillant-sur-Tholon : (P.) Paul Burar, propriétaire, a Guerchy (93). Ancy-le-Franc : (V.-P.) Bourgeois, maire, à Nuits-sur-Ancy-te-frame : (V.F.) BOOKESIS, Hadre, a Actio State Ravières (4).

Auxerre : (P.) Léon Coblence, 13, rue d'Egleny (132).

Avallon : (P.) BOOKES, maire de Saint-Brancher (110).

Brienon : (P.) DROMEY, maire (143).

Chablis : (P.) Henri Brillaud, conseiller d'arrondissement (30).

Charny: (P.) Eugène Renaud, instituteur retraité (160).

Coulanges: (P.) Charles Raffireau, propriétaire (54).

Cravant: (P.) Raymond Bourbon, percepteur (J.).

Floomy: (P.) Charles Jacquiner, adjoint au maire à la Chapelle-Vieille-Forêt, par (30).

Grandchamp: (P.) Paul Moreau, propriétaire (43).

Joigny: (P.) Hamelin, sénateur (57).

Migennes-Laroche: (P.) Fourrey, maire de Migénnes (64).

Pont-sur-Yonne: (P.) Albert Vallant (39).

Saint-Florentin: (P.) Albert Caccher, instituteur (J.).

Saint-Sauveur: (P.) Ernest Jossier, représentant de commerce (168). (30). Charny : (P.) Saint-Sauveur : (P.) Ernest Josser, representant de commerce (108).

Saints : (P.) Pierre Surucue, cultivateur (19).

Sens : (P.) Gibourio, professeur au lycée, 47, rue de Paris (101).

Tonnerre : (P.) Boully, professeur, E. P. S. (112).

Toucy : (P.) Boully, professeur, E. P. S. (112).

Treigny : (P.) Duban (33).

Vézelay : (P.) Joux, à Montillot (50).

COLONIES

AFRIQUE

Maroc

Gasablanca: (P.) Mespoulet, 110, rue du Marabout (186). Fédhala: (P.) Max Gasperi, Compagnie du Port (30). Fez: (P.) Paul Caraguel, docteur en médecine (). Kenitra: (P.) Antoine Boyer, entrepreneur charpentier (57). Marrakech: (P.) Vellat, avocat, à Marrakech-Médina (). Mazagan: (P.) Archambaud, négociant (81). Mechra-Bel-Ksiri: (P.) Benort, docteur (33). Meknès: (P.) David, entrepreneur, rue de la Marne, à Meknès (VN) (126). Mogador : (P.) Evesque, vice-président de la Chambre de Mogador: (P.) Evesque, voc-pressient de la Chambre de Commerce (39). Oudjda: (P.) Albert Gerard, avocat, rue de Marnia (). Ouezzan: (P.) Victor Vingert, entrepreneur (33). Rabat-Salé: (P.) Antoine de Perett, directeur du Nord Marocain. 1, rue El-Gea (198). Setiat: (P.) Célestin Amelard, meunier (31). Tanger: (P.) Levif, caissier, régie des tabacs, boîte pos-tale 15 (85). Taourirt: (P.) Lucien Le Goulard, instituteur (40). Tiflet: (P.) Laplace, négociant, agriculteur (20).

Béja: (P.) Alfred de D. Chaouar, négociant (54).
Bizerte: (P.) Bonnard, rue d'Anjou (122).
Cap-Bon: (P.) Dr Pachis (25).
Ferryville: (P.) Monner, Villa Régina, rue Mirabeau (215).
Mahdia: (P.) Adolphe Gaionare, directeur de l'école (45).
Sfax: (P.) F.-Xavier Paoli, membre du Grand-Conseil de

Sfax: (P.) F.-Aavier Paoli, membre du Grand-Conseil de Tunisie (106). Tébourba: (P.) Hassine Ben Guica, instituteur (47). Tunis: (P.) Lucian, inspecteur des pharmacies, villa Cyr-nos, avenue Gambetta (249).

Brazzaville : (P.) Hamon, inspecteur en chef du service des P. T. T. (20).

Ile de la Réunion

Saint-Denis : (P.) Paul Caubert, professeur d'histoire au lycée, rue Lacaussade (88).

Porto-Novo : (P.) ZANNOU-CODIA ().

Madagascar

Diégo-Suarez : (Р.) Marius Marius, colon (203). Majunga : (Р.) René Leroney, avocat (5). Tananarive : (Р.) Roche, commis des travaux publics (47).

Dakar : (P.) François MERLE, directeur des P. T. T. (29).

Somalis (Côte des)

Djibouti : (P.) GUESNE, instituteur (55).

Fort-Lamy : (P.) Léon Mathey, négociant (23).

Lomé : (P.) LEBRUN, agent du bureau des Finances (11).

AMÉRIQUE

Basse-Terre : (P.) R. de Kermedec, commerçant (29). Pointe-à-Pitre : (P.) Adolphe Lara, avocat, publiciste (125). Saint-François : (P.) Louis Trétène, directeur d'école, à

Cayenne : (P.) BERLAND, ingénieur civil (69).

Carbet (Le): (P.) Léon Sante-Luce, chaudronnier (16). Fort-de-France: (S.) Théodore Labar, industriel, conseiller général (25). Gros-Morne: (P.) P. Corcol (5).

Lamentin: (P.) Ludovic Sinosa, peintre en bâtiments (9). Marin (Le): (P.) Nicolas Chatelan, industriel, maire (31). Robert (Le): (P.) Auguste Hannbal, propriétaire (24). Sainte-Anne: (P.) François Legros (20). Trinité: (P.) Regon, comptable à l'Usine Galion (15).

ASIE

Annam

Quinhon: (P.) DECOSTIER, payeur.

Cambodge

Pnom-Penh: (P.) Me Maurel, avocat (48).

Cochinchine

Saïgon : (P.) Manière, professeur, à Bienhoa (84).

Karikal : (P.) Mouttoussamy, ancien maire, à Talétérou, Mahé : (P.) Nalporeil Narayanin, maître clerc notaire. Pondichéry : (P.).

Haïphong : (P.) Peyron, Service des Eaux (55). Hanoï : (P.) Lan, directeur de l'Ecole Supérieure d'Agri-culture, 77, boulevard Gambeita (67).

OCÉANIE

Nouvelle-Galédonie

Nouméa : (P.) Muller, agent commercial (44).

Papeete: (P.) Cassiau, docteur (43).

ÉTRANGER

Allemagne

Coblence : (P.) Louchard, professeur au lycée français, S. P. 3 (30). Ludwigshafen : (P.) Masson, capitaine en congé, librairte

Ludwigshafen: (P.) Masson, capitaine en conge, initiatie française, S. P. 192 (53).

Mayence: (P.) Foullieron, professeur au lycée français, S. P. 77 (60).

Trèves: (P.) Gabriel Bousquet, H. C. I. T. R., Birkenfeld, S. P. 34 (46).

Wiesbaden: (P.) Barthélemy, professeur au lycée

Mayence, S. P. 77 (62)

Leuze : (P.) G. Delacroix, tailleur, rue du Bois-Blanc.

intimille : (P.) Ernest Jouffre, inspecteur des Wagons-Lits, Boîte postale n° 2, à Menton (Alpes-Maritimes)

Genève : (P.) Demaison, 25, rue des Alpes (61).

LIGUE INTERNATIONALE

Albanie : (Р.) Bahri Ornan, député, à Tirona. Allemagne : (Р.) H. Von Gerlach, Genthinerstrasse 22, à Berlin W. 35.

Angleterre : (P.) Mme Bethell, 21, rue Leconte-de-Lisle, à Paris.

Arménie : (P.) Alexandre Khatissian, 71, rue Kléber, à

Autriche : (P.) Dr Joseph Redlich, ancien ministre, Armbrustergasse 15, à Vienne XIX.

Belgique : (P.) DECOSTER, professeur à l'Université, a Bruxelles.

Bulgarie : (P.) Vénelin Ganeff, professeur, 58. Brd. Clir. Boteo, à Sofia. (P.) Adolfo Buylla, professeur honoraire de

Géorgie : (P.) Tchenze, député, Rond-Point de Long-champ, 4, impasse des Prêtres, à Paris. Grèce : (P.) Ruffos, ancien député de Patras. Haiti : (P.) Lhiénsson, ancien sénateur. Hongrie : (P.) De Paul Szevoe, mener Markt, 14, Vienne I ; Section de Paris : (P.) Emeric Kovacs, 5, rue Nouvelle, à Paris. à Paris.

lalie : (P.) Dr Michelangelo Fambrecari.

Lauxembourg : (P.) Paul Flesch, architecte, à Esch-sous-

Alzette.

Pologne: (P.) Eugène Smarowski, avocat au S.-S. d'Etat
pour la Justice, 14, rue Smolna, à Varsovie.

Portugal: (P.) Téofilo Braoa.

Roumanie: (P.) Basile Stroesco, ancien député de Bes-

Russie : Avxentieff, 21, rue Hébert, à Clamart (Seine).

BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

A NOS SECTIONS

A propos du Congrès

Ainsi que nous l'indiquions dans le nº 16 des Alnsi que nous l'indiquions dans le nº 16 des Cahiers paru le 25 août, nous avons fait parvenir à tous les présidents une circulaire donnant, conforme-ment à l'article 33 des statuts, toutes précisions utiles sur l'ordre du jour des travaux du Congrès et sur le renouvellement d'un tiers des membres du Comité

Nous serions obligés à celles des Sections qui n'au-Nous serions obliges a celles des Sections qui n'au-raient pas reçu cette circulaire d'en aviser le Secréta-riat général le plus tôt possible. Nous nous ferions un devoir d'en faire parvenir un nouvel exemplaire au secrétaire, à qui nous demandons de bien vouloir atti-rer l'effention du hypean un l'argence d'idle, par rer l'attention du bureau sur l'urgence qu'elle pré-

L'AFFAIRE WANDT

Dans la séance du 30 mai 1925, du Conseil de la Ligue internationale, M. Freymuth, délégué de la Ligue allemande, a attiré l'attention des Ligues des Droits de l'Homme sur les procès de haute trahison en Allemagne et spécialement sur le cas de M. Henri Wandt, véritable affaire Dreyfus allemande qui émeut profondément toute l'opinion publique.

Le Conseil a décidé de faire connaître ces procès de barte, trahison contre lasquels il élève une vive

de haute trahison contre lesquels il élève une vive

Voici, en résumé, le courageux exposé de M. Frey-

L'écrivain Henrich Wandt a été condamné, le 13 décembre 1923, par la V° Chambre de justice criminelle de la Cour suprême de l'Empire à Leipzig (Reichsgericht), pour recel de document et haute trahison diplomatique, à 6 ans de travaux forcés. Il était accusé de s'être procuré un document détourné des archives du Reich et de l'avoir remis à un journaliste belge, M. Rudiger, alias Docteur Wullus. Il s'agissait du document : « Vachrichtenoffizier H. O. K 4 B 6910 » que le docteur Wullus a publié en 1921 dans un livre intitalé : « Flamenpolitié. blié en 1921 dans un livre intitulé : « Flamenpolitik suprème espoir de domination en Belgique ».

suprème espoir de domination en Belgique ».

Henrich Wandt se défend, en affirmant qu'il existe plusieurs exemplaires du document incriminé, qu'il n'a pas été apporté la preuve que l'exemplaire utilisé par le docteur Wullus lui ait jamais appartenu. Quoi qu'il en soit, la question de droit était la suivante : « Ce document est-il un secret d'Efat et sa publication et alle causé un prépidie qu' Baich? ».

"Ce document est-il un secret d'Etat et sa publication at-lelle causé un préjudice au Reich?"

Nous ne pouvons, vu sa longueur, le reproduire
ici ; qu'il nous suffise de dire qu'il contient la déposition faite, le 24 septembre 1918, par un sous-officier
belge tombé aux mains des Allemands, le Dr Debenckelaere, chef du parti activiste sur le front belge. Le
Dr Debenckelaere y déclarait que le but politique
du parti activiste était de créer une Flandre indépendant dans une Religius libre et d'arriver et me endante dans une Belgique libre et d'arriver à une en-tente entre cette Belgique et l'Allemagne. Au procès, l'avocat de l'accusé, M. Rosenfeld, a

défendu la thèse qu'il n'y avait là aucun secret d'Etat. Appelé comme expert, le Dr Schücking, profes-seur de droit international et collaborateur au ministère des Affaires étrangères, a été du même avis.

" L'article 92 du Code criminel allemand sur lequel « se fonde l'accusation n'est pas applicable », a-t-il dé-claré. Cet article est ainsi libellé : « Celui qui rend pud'un Etat fédéré, sera puni d'au moins deux ans de d'un moins deux ans de d'un et al fédéré, sera puni d'au moins deux ans de d'un Etat fédéré, sera puni d'au moins deux ans de « travaux forcés. »

Or, nul ne saurait prétendre que la publication du document Debenckelaere pouvait compromettre le salut du Reich. Car chacun connaît le mouvement (lamand en Belgique et sait que l'Etat-Major allemand l'a appuyé pendant la guerre.

La Cour suprême a cependant, donné tort à l'ac-

Ces considérants dénotent une mentalité effrayante. Ils ont inquiété au plus thaut point l'opinion alle-mande. Ils signifient, en effet, que la plus haute juri-diction de l'Allemagne envisage comme possible, si-non probable, une nouvelle guerre avec la France— et une nouvelle violation de la Belgique.

Seul un tribunal animé de l'esprit le plus réactionnaire a pu prononcer un tel jugement et rien ne saurait être plus nuisible à la République allemande. Evidemment cet arrêt n'a pu rester caché, encore que le tribunal — ce dont les esprits libéraux s'indique le tribunal — ce dont les espris inberaux s'indi-gnent — invoquant la loi du 15 avril 1888 sur la sécurité de l'Empire, en interdit la publication. Le député socialiste Lévi, à l'abri de l'immunité parle-mentaire, a porté l'affaire devant le Reichstag. De-puis lors, elle est connue de tous.

Au moment où les pacifistes sincères font effort pour aboutir à une entente franco-allemande, au moment où l'on discute un pacte de sécurité que signerait aussi l'Allemagne, quel n'est pas l'effet produit par ce scandale judiciaire! Citons, à titre d'exemple, un article du Temps qui se termine par cette interrogation.

gation:

Dans quelles occasions la volonté de paix de l'Alle-magne est-elle sincère et franche ? Est-ce lorsque Stresemann propose un pacte de sécurité réciproque ou bien est-ce lorsque les juges de la Cour Supreme prévoient que l'on pourrait encore employer les ser-vices des activistes flamands pour la prochaine entrée en Belgique

Il est de notre devoir, dans l'intérêt de la justice et de la paix, de nous associer aux efforts de la Ligue allemande qui a entrepris une campagne énergique pour la revision de ce procès et de protester haute-ment contre une mentalité génératrice de haines.

NOS INTERVENTIONS

Pour la liberté d'opinion

M. Planel-Arnoux, répétiteur au collège de Cholet, affilié aux organisations d'Action Française, avait été déplacé d'office pour avoir assisté à une manifestation cléricale. Il ne rejoignit pas le poste qui lui avait été assigné et fut considéré comme démissionnaire.

La Ligue des Droits de l'Homme protesta. Elle fit va-loir que M. Planel-Arnoux n'avait fait qu'user des droits civiques qui appartiennent à tous les citoyens, fonctionnaires out appartiement a tous les choyens, fonctionnaires ou non, et qu'il n'avait pas compromis la dignité de ses fonctions en manifestant en public ses convictions politiques et religieuses.

M. de Monzie, ministre de l'Instruction Publique, après avoir examiné la situation de M. Planel-Arnoux,

a décidé de lui confier un nouveau poste à la rentrée

(22 août 1925.)

L'administration française en Rhénanie

A M. le Président du Conseil

Nous venons vous parler de l'organisation spéciale des Territoires occupés, parce que nous considérons qu'il s'agit là d'une question de gouvernement, non point d'une question particulière au ministère de la

Guerre ou du Ministère des Affaires étrangères. Nous avons déjà entretenu votre honorable predecesseur de la question ; un effort a été fait dans le sens de nos suggestions, mais sans profondeur : la réforme qui a été faite est illusoire et ne saurait pas plus vous satisfaire qu'elle ne nous satisfait nousmames.

Aux termes de l'article 2 de l'arrangement rhènan, la Haute-Commission interalliée est un organisme cila Haute-Commission interalitée est un organisme civil : or, par suite d'un abus qui n'a malheureusement pas été réprimé à l'origine, le principal organisme de cette commission a été jusqu'à ces temps derniers, le bureau militaire, non point au début, mais par suite d'un envahissement progressif. Peu à peu, il s'est occupé de toutes les questions, même des questions de politique générale et des questions de personnel

Le 1^{er} novembre dernier, M. P. Tirard, haut-commissaire de la République, président de la Commission interalliée, prenait la décision de supprimer ce néfaste bureau militaire et le remplaçait par un « service de décision de supprimer de la completa del la completa de la com

néfaste bureau militaire et le remplaçait par un « service des affaires d'occupation ! »

Aux termes de l'article 3 de cette décision, ce service était réparti en trois sections : 1° Section des affaires d'occupation d'ordre administratif (réquisitions, prestations, logements, stationnement des troupes, communications, etc...) ; 2° Section des affaires d'occupation d'ordre « Súreté et renseignements »; 3° Section du personnel.

On s'était plaint précédemment que les questions de personnel fussent traitées par le Bureau militaire : M. le Haut-Commissaire décida que les questions de personnel seraient traitées en liaison avec le Cabinet chargé de l'ensemble du personnel du H. C. F., et avec le visa du Délégué général avant décision du Haut-Commissaire.

Haut-Commissaire.

Cette « décision », constituait si peu de change-ment sérieux que le délégué supérieur de Trèves l'a ment sérieux que le délégué supérieur de Trèves l'a transmise à ses collaborateurs avec cette formule, qui n'est pas sans insolence : « Transmis à MM. les délégués du Cercle. Pour l'application de cette décision, il conviendra simplement de remplacer l'appellation Bureau Militaire par l'appellation Service des Affaires d'occupation, telle section ». En fait, rien n'a été changé dans le fonctionnement du nouveau service : la note du colonel comte de Guillebon, délégué inspecteur du district de Trèves, a dit la vérifé avec une audacieuse simplicité Au reste.

la vérité, avec une audacieuse simplicité. Au reste,

voici des renseignements circonstanciés à l'appui de notre affirmation.

En mars 1925, c'est-à-dire quatre mois après la decision de M. Tirard, le Bureau des Affaires d'occupa-tion se composait ainsi : Colonel d'Arbonneau, Colo-nel Richier, Capitaine Dufay, Lieutenant Deligny, Lieutenant Fonselle, Lieutenant Bohler.

A la même date les délégués supérieurs de districts A la literate date les delegues superieurs de districts étaient : Trèves, colonel Cochet : Wiesbaden, mar-quis de Lillers ; Bonn, général Gélin ; Mayence, co-lonel Bastiani ; Coblence, général de Wimpfen ; Spire, M. Rousseau.

Et encore, ce M. Rousseau, nous dit-on, n'est-il la

que par intérim.

Et voici quels étaient, dans le district de Trèves, les délégués de cercles : Commandants Battesti, Chauvin, Brémond; Capitaines Marty, Edouard; M. Salette; lieutenant Deruy; M. Pichauneau.

En tout deux fonctionnaires civils (les seuls qui con naissent l'allemand)!

Il est temps, grand temps, de démilitariser notre occupation. Nous ne saurions mieux faire en terminant que de transcrire ici les dernières lignes d'un rapport de la section de Trèves de la Ligue des Droits de l'Homme ; ce sera notre conclusion :

La population, loin d'être calmée, apaisée, amenée à la conciliation, est de plus en plus excitée par la continuation de l'ancien régime; certes, des décisions genérales ont été prises réglementant d'une façon plus équitable et libérale, le statut de l'occupation en Rhénanie; mais ce sont toujours les mêmes hommes qui appliquent les nouvelles mesures, les mêmes hommes qui n'appliquent ces mesures qu'à contre-cœur, selon la lettre, mais non selon l'esprit; les mêmes hommes dans lesquels la population rhénane ne voit pas des apôtres de paix, mais les représentants d'un régime de violence qu'elle déteste. Nous devons ajouter cependant que quelques délégués sont à la hauteur de leur tache qu'ils remplissent noblement et pour le plus grand bien de notre cause à l'étranger. Mais il sont si rares. Et ce sont des civils.

Nous vous demandons, M. le Président du Conseil, de nous faire connaître quelle suite vous aurez bien voulu réserver à notre démarche.

(24 juillet 1925.)

Autres interventions

AFFAIRES ETRANGERES

Allemagne

Peschkes. — Nous avons publié (Cahters 1925, p. 256) notre intervention en faveur de M. Peschkes, citoyen allemand inculpé d'espionnage contre l'Allemagne.

Le Ministre des Affaires étrangères nous a infor-més, à la date du 26 mai, que le Gouvernement fran-çais se trouvait dans l'impossibilité d'intervenir en fa-

veur de M. Peschkes.

En effet, écrit-il, notre principe constant est de ne jamais intervenir en faveur des Allemands arrêtés ou pour-suivis par les autorités du Reich pour faits d'espionnage commis au détriment de leur patrie. Dans une lettre du 23 janvier dernier, mon prédécesseur a déclaré au général Guillaumat que le Gouvernement français n'entendait pas soustraire à la justice allemande les Allemands inculpés de faits de ce genre, même si ces faits avaient été commis en territoire occupé, toute autre solution étant impossible à justifier juridiquement et risquant de nous placer vis-à-vis du Gouvernement du Reich dans une situation des plus délicates. Toutefois, étant donné que les actes reproches à M. Peschkes concernent l'application du traité mon département examine actuellement s'il serait possible de provoquer une démarche interalliée en faveur de l'intéressé.

Syriens (Revendications des). - On nous avait

signalé que l'Administration turque en Cilicie pourchassait les Syriens de religion grecque orthodoxe installés dans ladite Cilicie.

Nous n'ignorons pas que l'art. 1er de la VIº Convention du 30 janvier 1923, concernant l'échange des populations grecques et turques, interdit aux ressortissants ottomans de religion orthodoxe de se réinstaller en Turquie sans l'autorisation du gouvernement d'Angora.

Mais il ne s'agit pas ici de sujets turcs, mais de Syriens, originaires de Syrie, installés dans les viluyets.

layets.

Le 8 novembre 1924, nous avons demandé au Président du Conseil d'examiner la possibilité d'inviter le gouvernement d'Angora à respecter les droits des

étrangers.

étrangers.
L'article 38 du traité, signé à Lausanne, le 24 juillet 1923, dispose expressément que : « Le gouvernement turc s'engage à accorder à tous les habitants
de la Turquie pleine et entière protection de leur vie
et de leur liberté, sans distinction de naissance, de
nationalité, de langue, de race ou de religion ».
Les Syriens orthodoxes ne sauraient être exclus

de ce régime.

M. Herriot nous a répondu en ces termes :

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je me suis déjà J'ai l'honneur de vous faire savoir que je me suls déjà préoccupé des faits que vous me signalez et que, suivant mes instructions, notre haut-commissaire à Constantinople est intervenu auprès de M. Extrand, président de la Commission Centrale d'échange des populations grecques et turques, pour lui indiquer les menaces de spoilation dont sont l'objet les orthodoxès de Gilicie. La Commission s'est toujours refusée jusqu'ici à comprendre ces Syriens parmi les populations échangeables et, conformément à la demande de M. Jessé-Curely, son président, a promis de s'occuper activement de la sauvegarde de leurs droits.

COLONIES

Administration penitentiaire

Vlachos (Nicolas). — Le 8 février 1924, M. Vlachos, demeurant à Alexandrie, nous priait d'examiner la possibilité de faitre réviser le procès de son fils, Nipossibilité de l'attre reviser le proces de soit in Ni-colas Vlachos, condamné à mort par la Cour d'as-sises de la Seine, le 31 octobre 1922, peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Nous avons aussitôt écrit au condamné pour lui demander de nous exposer son affaire et de nous in-

demander de nous exposer son allaire et de nous in-diquer le nom de son défenseur.

Notre lettre a été arrêtée par le directeur du Dépôt de Saint-Martin-de-Ré qui a estimé ne pouvoir auto-riser Vlachos à correspondre avec la Ligue sans de-mander au préalable l'avis du ministère.

Nous avons immédiatement saisi le ministère qui

nous a répondu en ces termes :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les transpor-tés en cours de peine sont autorisés à correspondre avec la Ligue des Droits de l'Homme dans les mêmes conditions où ils écrivent à leurs familles.

En conséquence le transporté Vlachos peut exposer son cas à la Ligue des Droits de l'Homme sans une auto-risation spéciale de mon Département.

Nous ne pouvons que remercier le ministère des Colonies de cette interprétation libérale des règlements. Nous n'oublions pas, d'ailleurs, que bien souvent le ministère a pris soin de nous transmettre luimême les requêtes à nous adressées par des transportés.

Droits des fonctionnaires

Fonctionnaires mobilisés. — Nous avions cru devoir demander au ministre des Colonies de faire pro-mulguer la loi du 17 avril 1924 concernant les intérêts de carrière des fonctionnaires et agents anciens combattants.

Le ministre nous a fait connaître, en réponse, que cette loi n'était pas applicable aux colonies. Les avantages accordés aux fonctionnaires de la métro-pole ne peuvent être étendus aux fonctionnaires coloniaux que par un décret rendu en Conseil d'Etat pour

les agents des cadres généraux et par des décrets des Gouverneurs de colonies en ce qui concerne les agents des cadres locaux.

Un décret du 28 février 1915 a disposé que le temps passé sous les drapeaux compterait comme temps de présence effective dans la colonie. Le département des colonies se propose au surplus de faire bénéficier dans les formes réglementaires et légales les agents coloniaux qui n'auront pas bénéficié sous une autre forme des mêmes avantages que le personnel de la métropole.

Guuane

Lefrançois (Charles). — M. Lefrançois, forçat libéré de sa peine principale le 10 septembre 1918, restait astreint à la résidence perpétuelle à la Guyane.

A maintes reprises, nous avions exprimé des doutes sérieux sur la culpabilité de M. Lefrançois, condamné en 1910 par la Cour d'Assises de la Seine-Inférieure pour meuritre, en même temps que M. Jules Durand, athabilité donnis grâca à nos déparences. réhabilité depuis, grâce à nos démarches.

Pendant quatorze ans, la conduite de M. Lefrançois à la Guyane, avait été excellente.

Il obtient la remise de l'obligation de résidence aux

Madagascar

Diégo-Suarez (Abus contre indigènes). — Nous avions tenu à signaler au ministre des Colonies que des indigènes de la province de Diégo-Suarez avaient été dépouillés d'un terrain qui était le patrimoine de la collectivité depuis une époque très recu-

Nous avons reçu du ministre la réponse suivante :

Nous avons reçu du ministre la réponse suivante:

Il résulte de l'enquête dont les conclusions viennent de me parvenir que la plupart des faits mentionnès par les plaignants ont été reconnus exacts. M. Olivier a donc immédiatement donné des ordres pour mettre fin aux abus et vexations qui lui avaient été signalés et faire rétablir dans leurs droits coutumiers les collectivités lésées.

Il a prescrit à cet effet une délimitation précise des réserves indigènes de la Mahavary et décidé de prononcer le rejet des demandes de concession en instances dans cette région. La société « La Mahavarienne » a été mise en demeure de rentrer dans les limites des terres qui lui ont été concédes; les indemnités auxquelles pourraient préten, dre les indigènes irrégulièrement dépossédés seront évaluées, si possible, par voie amiable et, dans le cas contraire, un avocat sera mis à leur disposition par le gouvernement général pour défendre leurs intrêts dans les instances judiciaires qui pourront s'ouvrir à ce sujet. Enfin, sur la requête du gouverneur général, des poursuites seront exercées par le parquet contre l'indien Nazarely et ses employés pour les actes de violence, de destruction des récoltes et de saisse illégales de bœuis dont ils se sont rendus coupables.

Tai fout lieu de groire, suce M. Olivier, que ces recoutes

récoltes et de saisses illégales de dœuis dont ils se sont rendus coupables.

T'ai tout lieu de croire, avec M. Olivier, que ces mesures seront de nature à donner satisfaction aux collectivités indigénes dont vous avez reçu les doléances et à les tranquilliser pour l'avenir.

Exportation du riz. — Nous avions eru devoir si-gnaler au ministère des Colonies certaines manœu-vres d'accaparement du riz à Madagascar. (Cahiers 1924, p. 232).

Le ministre nous a fait tenir, en réponse, la lettre

Les renseignements très détaillés qui viennent de me parvenir à ce sujet, par le dernier courrier de la Grande-lie, me permettent de vous donner l'assurance que cette question avait déjà retenu tout spécialement l'attention du Gouvernement général, et que les dispositions nécessaires ont été prises ou envisagées pour que la population indigène de la colonie n'ait pas à souffiri d'une limitation des quantités de riz destinées à sa consommation. C'est ainsi qu'en ce qui concerne particulièrement la circonscription de Diego-Suarez, où effectivement se produisit, en avril dernier, une raréfaction des stocks susceptibles d'être livrés à la consommation locale, le Gouvernement a pu faciliter le ravitaillement de cette région par l'introduction de riz provenant des circonscriptions voisines, et notamment de Majunga, qui détenaient un approvisionnement important. Si, depuis lors, aucune réclamation à ce sujet n'est par-

venue au Gouvernement général en ce qui concerne Diégo, le chef de la colonie a été amené à se préoccuper de la situation de plusieurs autres centres, et notamment des agglomérations urbaines importantes, où l'on constate un certain renchérissement du riz occasionné par la hausse de cette denrée sur le marché métropolitain. M. Olyvier ne pense pas, toutefois, qu'il y ait lieu quant à présent, d'envisager la suspension des exportations de riz de Madagascan. Une telle mesure n'aurait pas seulement pour fâcheuse conséquence d'obliger la Métropole et la Réumion à se procurer cette denrée dans des pays étrangers à change élevés, mais aussi d'arrêter le développement de la production locale du riz qui progresse notablement au grand profit de la masse des indigênes presque tous producteurs, et de l'industrie naissante des riz décortiqués.

Complétant les dispositions de l'arrêté du 12 mars 1923 qui astreint à une déclaration préalable au Gouvernement des stocks de riz détenus dans la colonie par tous les comperments, exportateurs ou intermédiaires ; cette opération permettra à l'administration d'apprécier si une disette est à craindre, avant la prochaine récolte. M. le Gouverneur envisage, dans cette éventualité. l'application de certaines mesures qui, sans porter atteinte à la liberté du commerce auraient pour effet de restreindre les exportations de riz en pailles ou pilonnés que les indigênes consomment plus pariou. Jérement, tout en permettant les sorties de riz usinés qui trouvent plutôt leur utilisation à l'extérieur que dans la colonie.

Lebrey. — En février 1924, nous signalions au ministre des Colonies qu'um fonctionnaire de Madagascar, M. Lebuy, sous-ingénieur, commissaire des mines, avait été frappé, pour avoir dénoncé les manœuvres de différentes personnes qui se livraient au trafic de l'or et l'exportaient clandestinement à l'étranger. (Cahiers 1924, page 552.)

A la suite de nos démarches, la mesure disciplinaire dont M. Lebrey avait été frappé a été rapportée, et cet ingénieur a été replacé dans un poste de sa fonction.

Prestations (Abus de). - Le 28 juin 1924, nous Frestations (Abus de). — Le 28 juin 1924, nous signalions au ministre des Colonies que les indigènes de Madagascar se plaignaient de ce que la maind'œuvre prestataire était mise à la disposition des grandes Sociétés d'exploitation, alors qu'elle doit être employée à des travaux d'utilité publique.

Le ministre des Colonies nous a assuré qu'il avait appelé l'attention du Gouverneur général sur le péassité de mottre fin aux fécheux enveneurs sui

la nécessité de mettre fin aux fâcheux errements suivis dans certaines provinces pour le recrutement et l'utilisation de la main-d'œuvre indigène.

GUERRE

Droits des Militaires

Duthier (Jean). — Malgré trois demandes dont la première remontait au 28 novembre 1921, M. Duthier, adjudant au 16° régiment sénégalais, n'avait pu obtenir le paiement de sa masse individuelle.

La somme de 271 fr. 22, montant de la masse non perçue lui est enfin payée.

Mounet (Félix). — M. Mounet, mobilisé avec la classe 1919, sollicitait, pour sa femme et son enfant, le paiement de l'allocation pour la période comprise entre le 16 juillet et le 1° octobre 1920 et pour le mois de mai 1921.

Satisfaction lui est accordée.

Montier (Louis). — A la suite des mutineries de 1917, M. Montier avait été condamné à la peine de mort. Cette peine a été commuée, depuis lors, en

15 ans de prison.

M. Montier n'avait fait que suivre le mouvement général. Il s'était toujours conduit en excellent soldat; il a reçu deux blessures. Il est père de 3 enfants.

Il obtient remise de 3 ans.

Planche (Léonard). — M. Planche avait été condamné, le 13 novembre 1917, par le Conseil de guerre de la 6° D. I., à 15 ans de détention pour désertion.

Jusqu'à sa défaillance, li avait combattu courageu-

sement. En 1918, il prit part aux travaux du camp retranché de Paris. Il fut privé du bénéfice d'une suspension de peine qui lui fut accordée, à cette époque, son affectation n'ayant pu être retrouvée par l'administration pénitentiaire.

Il obtient une remise de sept ans.

Divers

Boucau (Etablissement d'un champ de tir). — Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite des protestations de la Ligue un projet qui avait été mis à l'étude en vue de l'établissement d'un champ de tir à longue portée sur la côte landaise a été abandonné par le ministère de la Guerre. Voir (Cahiers 1924, p. 282.)

Le 28 octobre, nous nous élevions contre un nouveau projet de champ de tir dans la même région, et nous exprimions la crainte qu'il ne s'agisse du pro-

veau projet de champ de tir dans la meme region, et nous exprimions la crainte qu'il ne s'agisse du projet précédent, quelque peu modifié. Nous soulignions en outre, le chiffre exagéré des dépenses qu'entrainerait la réalisation du plan projeté.

Nous avons reçu les précisions suivantes:

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les deux ques-

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les deux questions sont entièrement distinctes.

Il s'agit uniquement, en effet, au Boucau, de donner au régiment d'artillerie de la garnison de Bayonne les moyens d'exécution des tirs d'exercice, à portée réduite, indispensables à l'instruction. A cet effet, le champ de tir existant de l'infanterie subira chaque année une légère extension temporaire pour être utilisé comme champ de tir de circonstance à raison de deux séances de 48 heures par an, conformément à la législation en vigueur. Les enquêtes règlementaires à ce sujet ont été faites avec toute la publicité voulue ; les maires intéressés ont présenté leurs objections dont il sera tenu compte pour l'établissement du régime à adopter, qui est actuellement soumis à ma décision.

décision.

Ces renseignements me paraissent entièrement de nature à calmer les inquiétudes dont vous me faites part.

Par alleurs, il est exact que le colonel Lucas-Girardville est maintenant à la retraite et ne dépend plus du département de la guerre en ce qui concerne les tractations qu'il peut actuellement poursuivre à l'égard de la côte des Landes. Le projet qui eût entraîné des dépenses considérables, évaluées à plusieurs centaines de millions, était un projet de réseau de chemins de fer : il a fait l'objet d'une proposition de loi, d'initiative parlementaire, sur lequel mon prédécesseur a eu à donner son avis sous la précédente législature.

Cette proposition de loi a été renties par le Beslevate.

dente législature.

Cette proposition de loi a été reprise par le Parlement actuel, mais il n'a jamais été dans les intentions du département de la Guerre de la reprendre pour son compte, ni de proposer des dépenses aussi considérables pour les installations qui pourraient lui être nécessaires.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Droits des fonctionnaires

Lycées de garçons (Professeurs des classes élémen-Lycees de garçons tronssears des classes elemen-taires). — Nous avons publié (Cahiers 1925, p. 162), l'ordre du jour par lequel le Comité Central deman-dait au ministre de l'Instruction publique d'abroger la circulaire du 29 septembre 1924, relative au statut des professeurs des classes élémentaires des Lycées de garçons.

Nous avons reçu, le 30 mars, la réponse suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette circu-laire, qui a un caractère essentiellement provisoire, en attendant les mesures qui seront prises pour l'organisation de l'écote unique, n'atteint en rien le statut des professeurs des classes élémentaires.

des classes elementaires. En effet, ce statut consiste essentiellement en : 1º Traitement spécial ; 2º Possibilité de mutation d'un point de la France à l'autre d'après les notes données par l'inspection géné-

3º Promotions de classe au choix sur proposition du Comité Consultatif :

Maximum d'heures d'enseignement

4º Maximum d'heures d'enseignement.

Aucun de ces quatre points essentiels n'est modifié, et je pense que vous estimerez, comme moi, que le fait de demander aux inspecteurs de l'Enseignement Primaire de visiter les classes élémentaires des lycées, afin de mettre dans l'enseignement du premier degré l'harmonie inspensable, ne constitue en rien « un déclassement » des professeurs des classes élémentaires, puisqu'aussi bien ils continuent à être notés par l'Inspection Générale.

INTERIEUR.

Algérie

Tribunaux consulaires (Elections aux). - Nous avons été saisis par la plupart de nos Sections algé-riennes de la nécessité de rendre applicable à l'Algérie la loi du 8 décembre 1883, relative aux élections consulaires.

Aux termes de la loi du 21-29 décembre 1871, qui régit la matière, le nombre des électeurs consulaires est limité au dixième des commerçants patentés pris parmi ceux que recommandent leur probité, leur

esprit d'ordre et d'économie.

Cette loi a été modifiée pour la métropole, par celle du 8 décembre 1883, dont l'article premier pré-voit l'élection des membres des tribunaux de commerce par les citoyens français inscrits à la patente, ayant cinq ans d'exercice et cinq ans de domicile dans le ressort du tribunal.

Il ne paraît pas douteux que la loi de 1883 devrait être appliquée à l'Algérie, et la Cour d'Alger, par son arrêt du 23 avril 1884, l'y avait d'abord déclarée

arret du 23 avril 1664, ly avait d'abord declaret applicable.

Cette interprétation, il est vrai, n'a pas été admise par la Cour suprème, dont la Chambre civile à cassé la décision (arrèt du 5 novembre 1884.)

Mais la solution que consacre ce dernier arrêt paraît évidemment injuste. Elle a pour but, en restreignant le collège consulaire algérien, d'éliminer la lateret de comparents israélifes.

treignant le collège consulaire algérien, d'éliminer la plupart des commerçants israélites. Nous ne pensons pas que cette exclusion soit fon-dée : on ne peut baser le droit sur des différences d'origine, de race et de confession. El, d'ailleurs, si l'on craignaît la prépondérance d'un élément de race, ne suffirait-il pas que le Tri-bunal de commerce soit présidé par un juge de car-rière, dont la présence assurerait aux plaideurs l'im-partialité de la iuridiction ?

partialité de la juridiction ?
Nous avons demandé, le 12 mars 1925, au gouver-neur général de l'Algérie, d'envisager cette solution qui serait de nature à donner tout apaisement aux

populations algériennes.

Nous avons reçu, le 15 avril, la réponse suivante :

Nous avons reçu, le 15 avril, la réponse suivante :

J'ai l'honneur de vous informer que la question de la réforme du régime électoral consulaire algérien (loi du 21 décembre 1871) a déjà fait l'Objet d'une étude très approfondie de la part de mes services ; elle a donné lieu en 1920, sur les instructions de MM les ministres du Commerce et de la Justice, à une enquête auprès des Chambres de Commerce algériennes ; celles-ct se sont prononcées presque à l'unanimité en faveur du statu quo.

Elles ont fait remarquer que les commerçants français d'origine ne compraient que pour une faible proportion dans le nombre des patentés, formé en majeure partie par les commerçants naturalisés ou indigênes, et qu'ils se trouveraient insuffisamment représentés si la législation métropolitaine en la matière était étendue à l'Algérie.

M. le Président de la Chambre de Commerce d'Alger, en particulier, a exprimé l'avis que cette mesure aurait les conséquences les plus néfastes au point de vue du recrutement des membres des Chambres de Commerce et Tribunaux de Commerce. Son opinion était fondée sur un état minutieusement dressé en 1909, à l'aide de données fournies par le service des Contributions diversés, et qui faisait respont le nombre des patentés du département d'Alger à 31,659, comprenant : 31.659, comprenant:

Français Israélites Etrangers Indigènes	d'origine naturalisés	5.687 9.868 12.183	
	Total	31 659	

L'élément français représente donc un peu plus du 1/10 des commerçants inscrits à la cédule des bénéfices com-

merciaux.
D'autre part, les commissions de revision des listes électorales éprouvent, à l'heure actuelle, de sérieuses difficultés pour réunir dans leur circonscription le nombre réduit d'électeurs consulaires remplissant les conditions requises par la loi du 21 décembre 1871, c'est-à-dire qui exercent réellement le commerce et qui sont recommandables par leur probité, leur esprit d'ordre et leur économie.
Les Chambres de Commerce estiment, au surplus, que la composition de la commission chargée de l'établissement

de la liste électorale consulaire offre toute garantie d'im-

nerialité. Par ailleurs, très peu de commerçants usent de la faculté qu'ils ont de demander au Président de ladite commission leur inscription sur les listes électorales consulaires. C'est ainsi qu'à la date du 15 octobre 1919, la commission de revision des listes électorales de l'airondissement d'Alger avait à pourvoir à 152 vacances et n'avait reçu que 75 demandes d'inscription (dont 23 israélites).

En résumé, la modification du régime électoral consulaire envisagée par voire groupement n'offrirait aucun avantage au point de vue de la représentation des intérêts du commerce. En revanche, elle pourrait avoir les conséquences les plus flacheuses en permettant l'inscription sur les listes électorales d'noncabilité désirables.

Le statu quo doit être maintenu, à mon avis, si l'on veut que les Compagnies consulaires algériennes conservent la légitime considération et le crédit dont elles jouissent actuellement tant auprès des populations que des Pouvoirs publies.

Droits des étrangers

Abdulahad (Aram). — M. Abdulahad, ressortissant arménien demeurant à Paris, avait été l'objet d'un arrêté d'expulsion dont il sollicitait le retrait. Délégué des organisations arméniennes, il est, d'une parfaite honorabilité.

L'arrêté d'expulsion est rapporté.

Finckler (Ernest). — M. Finckler, ancien sujet allemand, naturalisé canadien, sollicitait un sauf-conduit pour se rendre à Lyon, où sa présence était indispensable.

Un fils de M. Finckler a combattu pour la France ; son deuxième fils est devenu Français, Nous avons appuyé sa requête. (Voir Cahiers 1922, p. 510.)

M. Finckler est autorisé à séjourner en Français

pendant deux mois.

Karp (Israël). - Objet d'une mesure de refoule-Karp (Israël). — Objet d'une mesure de refoule-ment, M. Israël Karp, sujet polonais, sollicitait une carte d'identité, lui permettant de résider en France. Il travaille régulièrement. Le ministère du Travail a donné un avis favorable à son maintien en France. Il obtient l'autorisation sollicitée.

Litwin. — M. Litwin, de nationalité polonaise, était l'objet d'une mesure de refoulement.

De nombreux certificats attestaient son honorabilité ses sentiments francophiles.

M. Litwin est autorisé à résider en France.

Spiegelman, -En 1920, sur l'intervention de la Ligue, M. Spiegelman, ressortissant russe, avait obtenu une carte d'identité l'autorisant à résider à Lyon. Il sollicitait l'autorisation d'habiter Paris.

M. Spiegelman ne s'occupe pas de politique. Il ne peut être considéré comme suspect. La famille de sa femme, qui est de nationalité française, habite Paris.

Il obtient l'autorisation demandée.

Traub. - Un ressortissant polonais, M. Traub venu en France avec un passeport irrégulier, était l'objet d'une mesure de refoulement.

Les meilleurs renseignements nous étaient donnés sur M. Traub. Il est autorisé à demeurer en France.

nalité allemande, a habité la France durant 35 ans. Il a épousé une Française. Habitant actuellement

Habitant actuellement Berlin, il ne pouvait obte-nir l'autorisation de revenir à Paris. Sur la demande de la Ligue allemande, nous som-mes intervenus pour M. Withaka. Nous avons été informés que M. et Mme Withaka

avaient recu satisfaction.

Zylberstein (Maurice). — Ressortissant polonais, M. Zylberstein, qui était l'objet d'une mesure de refoulement sollicitait l'auforisation de rester en France.

Il travaille depuis son arrivée en France comme garçon coiffeur et possède d'excellents répondants. Satisfaction.

Droit des fonctionnaires

Le Bot. — Garde maritime à Philippeville, M. Le Bot avait été déplacé d'office et envoyé à l'autre bout de l'Algérie. Il demandait à connaître les motifs de cette mesure, le déplacement d'office étant considéré par le décret qui régit les gardes maritimes, comme une peine disciplinaire.

Le Gouverneur général de l'Algérie nous fait connaître que M. Le Bot n'a été déplacé qu'en application de la circulaire interdisant à un agent de l'inscription maritime d'exercer ses fonctions dans une région où il à des relations de parenté avec des pêcheurs, ce qui était le cas. Du reste, cet agent sera nommé à Alger ou à Eône dès qu'une vacance se produira.

Passeports

Baptiste et Despailippon. — On se rappelle que MM. Barbusse, Baptiste et Desphilippon, ces deux derniers délégués par le Secours Ouvrier International, devaient prendre part, à Berlin, à une manifestation contre la guerre.

Henri Barbusse avait reçu sans difficulté son passe-port pour l'Allemagne; MM. Baptiste et Desphilippon se le voyaient refuser, l'un à Paris, l'autre à Vichy. A la suite de nos démarches, ils obtiennent satisfac-

Haussard. — M. Haussard, désireux de se rendre à la Haye pour assister à un congrès libertaire, nous avait prié d'intervenir pour que le passeport nécessaire lui fût délivré.

M. Haussard nous était représenté comme un

homme parfaitement honorable.

Un passeport pour la Haye lui est accordé en temps

JUSTICE

Arrestations arbitraires

D... (Lucien). — M. D... avait été condamné en 1920 pour faux, exercice illégal de la pharmacie et évasion.

Dour laux, exercice illegal de la pnarmacie et evasion. Il avait purgé sa peine.

Or, le procureur de la République à Château-Chinon avait omis de faire cesser les recherches et M. D.. était à nouveau arrêté le 19 septembre 1922, à Saumur, puis le 3 février 1923 dans l'Yonne pour les délits dont il avait déjà répondu devant la Justice.

Nous avons demandé au ministre de la Justice, le 13 août dernier, d'allouer une indemnité à M. D... en reisen du préjudice pui luis été auté ren ces deux

raison du préjudice qui lui a été causé par ces deux arrestations injustifiées.

Une allocation de 500 francs a été accordée à

Monsagny (Lucien). — Nous avons exposé (Cahiers 1924, p. 212), les circonstances dans lesquelles M. Monsagny avait été arrêté par erreur et détenu pendant 8 jours à la maison d'arrêt de Béthune. Une indemnité de 500 fr. lui a été attribuée en réparation du préjudice à lui causé par cette arrestation.

P... (Jean). — M. Jean P..., condamné à la relégation pour escroquerie, le 9 mars 1900, s'évada de la Guyane en septembre 1907.

En février 1915, au Maroc, il fut impliqué dans une affaire d'intelligence avec l'ennemi, et arrêté. On s'aperçut alors qu'il était évadé de la Guyane et bien qu'il ait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu du chef d'intelligence avec l'ennemi, on le transféra au groupe pénitentiaire de Maison Carrée, pour infraction à l'ér-proper pour infraction à l'érpénitentiaire de Maison-Carrée, pour infraction à l'ar-ticle 1º de la loi du 17 mai 1885 sur la relégation. Le 11 octobre 1921 ,il réintégrait la Guyane.

C'est alors qu'on s'aperçut que sa peine était prescrite et un jugement du 22 novembre 1921 lui rendit la liberté.

Il rentra alors en France à ses frais et demanda une indemnité en compensation des années qu'il avait passées en prison, purgeant une peine qui, légalement, n'était plus applicable

Nous avons soutenu sa demande et prié le ministre de la Justice de nous donner des explications sur la grave erreur commise au préjudice de M. P...

Nous avons reçu par la voie de l'Officiel, la réponse suivante:

Au moment de l'arrestation de M. P..., la question de savoir si la prescription peut s'appliquer à la relégation était controversée. Les auteurs et maintes décisions judiciaires s'étaient prononcés pour l'imprescriptibilité. Le ler avril 1915, un arrêt de la Cour de cassation admit, au contraire, le principe de la prescription. Mais cet arrêt ne fut inséré qu'en 1916 au Bulletin criminel des arrêts de la Cour et entouré d'une insuffisante publicité, on omit d'en faire l'application à l'intéressé, dont le dossier était alors constitué et qui fut transféré à la Guyane où il vit sa peine de relégation déclarée prescrite par jugement du 22 novembre 1921.

22 novembre 1921.

En ce qui concerne la décision du dédommagement pécuniaire : deux dispositions législatives seulement autorisent l'imputation sur les crédits du budget de la Justice d'indemnités affectées à la réparation des erreurs judiciaires : ce sont l'article 446 du Code d'instruction criminelle et la loi du 8 avril 1910 qui visent des cas très différents de celui de l'intéressé dont il s'agit : d'une part, dommages-intérêts accordés aux victimes d'erreurs judiciaires, en exécution d'un arrêté de révision ; d'autre part, secours au profit des individus relaxés et excluant formellement du bénéfice de cette disposition les prévenus dont la relaxe ou l'acquittement n'est basé que sur un moyen de droit, tel que la prescription, ce qui est le cas dans l'espèce signalée. En l'état actuel de la législation, il n'est pas possible d'accueillir la demande d'indemnité visée dan. la question de M. Ferdinand Buisson.

Nous ne pouvons que regretter une fois de plus, que la loi soit si parcimonieuse lorsqu'il s'agit de réparer les erreurs judiciaires et déplorer que l'Administration pénitentiaire ignore les arrêts de la Cour de Cassation qu'elle est chargée d'appliquer.

Petit (Marcel). — M. Marcel Petit, pour un simple délit de chasse, avait était arrêté et détenu plus d'un mois en prévention (Voir *Cahiers* 1924, p. 164). En réparation du préjudice qui lui a été causé par cette arrestation injustifiée, il reçoit une indemnité de 1990 france.

1.290 francs.

Réhabilitation

Jacquez (François). — Au cours de la guerre, M. Jacquez, employé des Chemins de Fer d'Alsace-Lorraine, fut condamné par un tribunal correctionnel à 8 mois de prison pour complicité dans un vol de denrées alimentaires destinées au front a mand Tandis que la disette sévissait durement parmi la population civile, M. Jacquez avait laissé voler quelques vivres. Après la guerre, les autorités françaises firent accomplir à M. Jacquez la peine à laquelle il avait été condamné, alors que l'administration allemande s'était bornée à l'envoyer au front à titre de sanction. Bien plus, les auteurs principaux du larcin furent

Bien plus, les auteurs principaux du larcin furent amnistiés et réintégrés dans leurs fonctions. Nous avons fait de nombreuses démarches en faveur de M. Jacquez.

La cour de Colmar l'a réhabilité.

P. T. T.

Droits des fonctionnaires

Eaubonne (Insuffisance du personnel). - Sur la demande de notre Section d'Eaubonne-Ermont (Seine-et Oise- nous avions cru devoir signaler à l'admi-nistration, l'insuffisance numérique du personnel du bureau de poste de cette localité. La receveuse était souffrante, deux aides manquaient, le service était complètement désorganisé.

Nous avons été informés, en réponse, qu'un nouvel emploi allait être créé et que le service pourrait être désormais assuré dans de bonnes conditions.

TRAVAIL

Etrangers

Main-d'œuvre. - Le 3 octobre dernier, nous avons communiqué au ministre du Travail trois vœux émis par notre Section d'Avesnes-les-Aubert.

Notre Section demandait :

1º. - Que les ouvriers étrangers travaillant en France soient soumis aux mêmes conditions d'impo-sition que les travailleurs français, étant donné que l'exonération dont profitent les travailleurs étrangers constitue une anomalie nuisible aux intérêts des tra-

vailleurs français. 2°. — Que l'on s'applique à employer de préférence la main-d'œuvre française plutôt que la main-d'œuvre

- Oue les ouvriers étrangers travaillant en France soient soumis au même régime que les Francais, tant au point de vue salaire qu'au point de vue entreprises.

M. Justin Godard nous a informés, en réponse, que, sur ce dernier point, la législation actuelle donne satisfaction au vœu émis par la Section d'Avesnes-les-Aubert. En effet, elle n'établit aucune distinction en ce qui concerne les salaires ni en ce qui concerne les entreprises, entre les Français et les ouvriers étrangers travaillant en Françe.

Quant à la question de préférence qu'il conviendrait d'accorder à la main-d'œuvre nationale, celle-ci n'a daccorder a la main-d'œuvre nationale, celle-ci n'a pas manqué de retenir toute son attention, ainsi que celle de ses prédécesseurs. En l'état actuel de la législation, il n'existe, en dehors des décrets du 10 août 1899, qui ne s'appliquent qu'aux marchés de travaux publics passés pour le compte de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, aucun texte limitant l'emploi de la maind'œuvre étrangère en France. Cependant, chaque fois communes et des étés sixuéls en ministère du Traveil que cerqu'il a été signalé au ministère du Travail que certains établissements accordaient une préférence marquée aux travailleurs étrangers, ses prédécesseurs et lui-même, sont intervenus auprès des em-ployeurs pour leur demander de réserver la priorité à nos nationaux.

En ce qui concerne la question de l'imposition des travailleurs étrangers, celle-ci a été mise à l'étude par le ministère du Travail, d'accord avec les autres

ministères intéressés.

Complétant ces explications, M. Durafour nous a adressé, le 5 mai, la lettre suivante :

La Section d'Avesnes-les-Aubert, arguant de ce que, grâce à leur extrême mobilité, la plupart des étrangers échappent à l'impôt, demandait si on ne pourrait pas imposer aux patrons l'obligation de faire le prélèvement de l'impôt sur les salaires et remplacer l'impôt global par une taxe de capitation.

taxe de capitaticu.

De l'étude à laquelle il a été procédé et notamment de renseignements fournis par M. le ministre des Finances, il ressort que les étrangers résidant sur notre territoire sont bien, en principe, soumis aux mêmes obligations fiscales que nos nationaux, en particulier à l'impôt sur les salaires, mais à la faveur de leurs fréquents déplacements, certains de ces étrangers échappent en fait à toute imposition.

Sans doute, la mise en vigueur du système préconisé par la Section d'Avesnes-les-Aubert, et consistant à percevoir l'impôt par voie de retenue sur le montant des salaires payes par les employeurs, aurait pour effet de remédier à cette situation, mais l'introduction, dans notre système fiscal, d'une disposition de cette nature se heurterait à de

fiscal, d'une disposition de cette nature se heurterait à de

fiscal, d'une disposition de cette nature se heurterait a de sérieuses objections.

Il est de régle, en effet, en matière fiscale, de traiter les étrangers dans les mêmes conditions que les contribuables français. Ce principe est affirmé dans maintes conventions passées avec les pays étrangers. Le régime préconisé ne pourrait donc être appliqué aux ouyriers étrangers que s'il était adopté à l'égard des nationaux.

Or, d'après la législation en vigueur, l'impôt sur les traitements et salaires, bien qu'établi d'après les indications fournies par les employeurs, est réclamé directement aux employées et aux ouvriers, seuls débiteurs de l'impôt. Modifiant entièrement cette conception, le régime dont la section d'Avesnes préconise l'adoption aurait pour effet de faire des patrons de véritables collecteurs d'impôts. Cette situation ne manquerait pas de soulever, tant de la part des employeurs que de la part des ouvriers, de vives protestations. D'une part, les patrons qui s'élèvent à l'heure actuelle contre l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'indiquer le montant des salaires payés à leur personnel, se précent aux ouvriers pages à leur personnel, se précent au des salaires payés à leur personnel, se précent au de la part des ouvriers, de vives protestations. D'une part, les patrons qui s'élèvent à l'heure actuelle contre l'obligation dans laquelle ils se trouvent d'indiquer le montant des salaires payés à leur personnel, se précent aux ouvriers, de leur personnel, se précent aux ouvriers, de leur personnel, se précent aux ouvriers personnel se précent aux ouvriers par le leur seraient imposées. Quant aux ouvriers, ils n'accepteraient pas, selon

toute vraisemblance, qu'une fraction de leur paye soit retenue par les patrons au titre de l'impôt sur les traitements et les salaires ; il suffit pour s'en convaincre de se rappeler certains conflits auxquels ont donné lieu des saisies-arrêts pratiquées sur les salaires de redevables qui refusaient de s'acquitter de l'impôt.

D'ailleurs, il convient d'observer que, en raison des abattements à la base des déductions accordées par la légis lation en vigueur pour situation et charges de famille en matière d'impôt sur les traitements et les salaires, les ouvriers étrangiers qui n'occupent pas un emploi stable ne sont pas, d'une manière générale, redevables dudit impôt, leurs salaires étant inférieurs au minimum exonéré. S'adressant des lors à une minorité d'entre eux, la me sure préconisée par la Section d'Avesnes-les-Aubert ne parait présenter qu'un intérêt relatif.

Quant à substituer à l'impôt général sur le revenu une taxe de capitation, c'est une suggestion que M. le ministre des Finances n'estime pas davantage susceptible d'être retenue. La creation d'une taxe de cette nature, qui atteindrait la généralité des contribuables suivant la même pro-

tenue. La creation d'une taxe de cette nature, qui attendrait la généralité des contribuables suivant la même proportion, marquerait en effet un retour à des conceptions fiscales que le Parlement, a nettement entendu abandonner et ne saurait au surplus se concilier avec le principe de la progressivité de l'impôt qui est à la base de la fiscalité

moderne.

En conséquence, M. le ministre des Finances estime que les propositions de la Section d'Avesnes-les-Aubert ne sont pas susceptibles d'être prises en considération.

Je rappelle que le projet de loi des Finances actuelle-

Je rappelle que le projet de loi des finances actuellement soumis à l'examen du Sénat prévoit le relèvement à 200 francs du droit de timbre institué par la loi du 29 avril 1921 pour délivrance de la carte d'identité; ce droit serait abaissé à 10 francs pour les travailleurs étrangers remplissant les conditions qui seront déterminées par décret.

L'adoption de cette proposition serait, semble-t-il, de nature à donner, dans une certaine mesure, salisfaction au désir exprimé par la section d'Avésnes-les-Aubert.

M. Abram avait été incorporé au 118º régiment d'infanterie à Quimper. Sa femme et son enfant habitant Vin-cennes, il demandait son affectation à un régiment de la garnison de Paris. — Satisfaction.

www M. et Mme Duel, de nationalité russe, commerçants à Wieshaden, sollicitaient en vain le visa de leurs passeports à destination de la France. M. Duel avait les meilleures références, il n'avait jamais rencontre aucune difficulté pour ses déplacements personnels. — Satisfaction.

www.M. Toth, citoyen hongrois, demeurant à Billancourt, ne pouvait obtenir le certificat de travail lui permettant d'avoir sa carte d'identité. — Il le reçoit.

www Titulaires d'une pension annuelle de 250 !r. au titre de filles de victime du coup d'Etat du 2 décembre, Mme veuve Boscot et sa sœur, agées respectivement de 74 et 78 ans, sollicitaient l'attribution d'un secours. — Elles l'obliennent.

www Depuis le 12 décembre 1923, Mme Cheneau était titu-laire d'une pension de veuve de guerre ; elle n'avait pu ob-tenir le titre auquel elle avait droit. — Satisfaction.

www. Mme Humeau, receveuse des postes à Beaurepaire en Bresse, rendue responsable de certaines fautes imputables à son mari, avait été menacée d'un déplacement. Les habitants de la localité protestaient contre cette sanction prochaine. — Mme Humeau n'est pas déplacée.

TVT all

Mo

son la 1

Mo

www Commis à la Trésorerie générale du Rhône à Lyon, M. Guidoni sollicitait son affectation à Avignon où sa femme était établie comme commerçante. — Satisfaction.

M. Lemaître, sinistré du Pas-de-Calais, demandait à toucher le complément de ses dommages de guerre. Il lui restait 8,200 francs à percevoir. Père de 14 enfants, dont 10 au-dessous de 13 ans, M. Lemaître avait besoin de son indemnité pour subvenir aux plus pressants besoins. — Sa-

ww Condamné à la prison pour complicité de vol, M. Il-diane Diallo dont la conduite avait été bonne depuis le début de sa détention, sollicitait une mesure de clémence pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. — Il est libéré conditionnellement.

ww Né en Pologne et résidant à Paris depuis 1910 où il-travaille comme ouvrier maroquinier, M. Vinny Kamen de-mandait depuis 1922 la naturalisation française. Au début des hostilités, M. Vinny-Kamen n'a pas hésité à se mettre au service de la France et a tenté par deux fois de con-tracter un engagement volontaire. — Satisfaction.

www Depuis le 17 mars 1923, M. Seignobos demandait son titre définitif de pension, ainst qu'une majoration de 60 fr. pour son second enfant. — Il les obtient.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais)

 $1^{\rm er}$ août. — La Section décide d'ouvrir une enquête sur l'exploitation des sanatoria de Berck.

24 juillet. — La Section demande l'installation d'une école unique sur la base de l'éducation gratuite, impartiale, ra-tionnelle et humaine pour tous,

Pari (Sohmer).

26 juillet. — La Section s'oppose à de nouvelles conquêtes coloniales, en particulier celle du Riff. Elle demande: 1º que des négociations de paix soient entemées au plus tôt avec Abd-el-Krim; 2º que la France reconnaisse l'indépendance du Riff; 3º que le gouverneur militaire soit remplacé au Maroc par un résident civil; 4º que le Comité Central défende, par des articles et des conférences, la thèse soutenue par M. Emile Kahn.

Issy-Vanves (Seine).

Juillet — La Section regrette que le président du Conseil ait nommé par décret le père capucin Rémy aumônier inspecteur de l'armée du Levani. Elle félicite le Comité Central d'avoir demandé de porter au programme des écoles. des extraits des livres de Jaurès. Elle demande le rappet immédiat du maréchai Lyautey et la publication des conditions de paix faites à Abd-el-Krim.

L'Isle-en-Dodon (Haute-Garonne).

Juilet. — La Section invite le Gouvernement à faire cesser dans le plus bref délai la guerre du Maroc et à instaurer une paix universelle par la Société des Nations.

4 juillet. — La Section flétrit les procédés odieux em-ployés par certains patrons à l'égard de leurs ouvriers à l'occasion des élections.

Loriol (Drôme)

Juillet. — La Section regrette qu'après le vote du 11 juil-t. les ministres ligueurs aient accepté de conserver le

Lunéville (Meurthe-et-Moselle) .

Juillet. — La Section exprime sa gratitude à M. Ferdinand Buisson et au Comité Central pour leur campagne en Javeur de la paix. Elle démande : 1° que les délégations cantonales soient confiées à de vrais amis de l'école laique ; 2° que les juges d'instruction qui auraient procéde à des arrestations arbitrarires soient responsables de leurs actes et soumis à des sanctions mis à des sanctions.

Malakoff (Seine)

21 juillet. — La Section entend un expose de M. Danon sur le fascisme dans les Balkans. Elle félicite M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue, pour son voyage en Bulgarie et demande que la Ligue continue sa campa-gne contre les régimes néfastes des Balkans.

Mézières (Ardennes).

5 juillet. — La Section demande : 1° que la démocratie allemande désavoue les représentants actuels du gouvernement de la Commission de contrôle sur l'étal de désarmement en Allemagne ; 3° que le spacifistes des deux pays collaborent le plus possible ; 4° que le gouvernement français ne néglige aucun moyen pour mettre fin rapidement à la guerre au Maroc ; 5° que loute lumière soit faite sur l'origine du conflit ; 6° que le gouvernement revienne à une politique vraiment républicaine ; 7° que l'on n'envoie pas au Maroc les frères des soldats morts pour la France pendant la grande guerre.

Modane (Savoie).

31 juillet. — La Section félicite le Comité Central pour son ordre du jour du 17 juillet 1925 sur les conditions de la paix au Maroc. Elle s'associe aux vœux exprimés par la généralité des Sections pour la conclusion rapide d'une paix définitive et durable.

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie).

25 juillet. — La Section exprime le vœu que tous les gou-vernements acceptent le protocole de la paix proposé par M. Herriot à la Société des Nations.

Morlaix (Finistère).

7 juillet. — La Section émet le vœu que l'impôt sur le re-venu ou le prélèvement sur le capital soit fortement pro-gressif et que la plus large charge financière ne porte pas sur les denrées de consommation nécessaires.

Nangis (Seine-et-Marne).

5 juillet. — La Section demande que la guerre au Maroc prenne fin dans le plus bref délai possible.

Nantes (Loire-Inférieure).

14 juillet. — La Section demande que, pendant la guerre du Maroc, on empèche la répétition des dénis de justice commis par les conseils de guerre et celle des exécutions sommaires, tels qu'ils se sont produits pendant la guerre

Oullins (Rhône).

9 juillet. — La Section proclame son horreur de toutes les guerres. Elle proteste contre les poursuites dont les militants qui luttent contre les guerres sont victimes, en exécution des lois scélérates. Elle demande l'abrogation de

Pertuis (Vaucluse).

8 juillet. — La Section envoie ses hommages à M. Ferdinand Buisson. Elle demande : 1° la cessation des hostilités au Maroc; 2° le prélèvement sur le capital; 3° la révision du Code militaire; 4° la suppression de l'ambassade au Vatican et l'introduction des lois laïques.

Pézenas (Hérault)

10 juillet. — La Section demande la cessation des hosti-lités au Maroc et l'établissement d'une paix durable.

Philippeville (Constantine).

5 juillet. — La Section entend une conférence de M. Ledermann sur les buts de la Ligue, Grand succès.

Portes-lès-Valence (Drôme).

Portes-les-Valence (Drome).

17 juillet. — La Section demande : 1° que la durée du mandat des députés et conseillers municipaux soit maintenue à quaire ans ; 2° que le Sénat soit élu au suffrage universel direct et que la durée du mandat sénatorial soit ramenée à six ans avec renouvellement par moitié tous les trois ans; 3° que le gouvernement français emploie tous les moyens pacifiques pour mettre fin au conflit marocain ; 4° qu'un impôt sur le capital exonérant tous les petits possédants et atteignant surtout les grosses fortunes soit voté le plus tôt possible ; 5 que l'école unique soit réalisée promptement.

Port-d'Envaux (Charente-Inférieure)

12 juillet. - La Section tient sa réunion constitutive.

Port-Vendres (Pyrénées-Orientales).

7 juillet. — La Section demande : 1° que le gouvernement entre en pourparlers avec Abd-el-Krim ; 2° que ne soient envoyés au Marce que des soldats de carrière et des volontaires et que les jeunes classes soient rappelées le plus tôt possible ; 3° que le gouverneur militaire soit remplacé par un gouverneur civil.

Privas (Ardèche).

87 juillet. — La Section regrette que le Comité Central n'ait pas, dès les premières hostilités du Marcc, protesté énergiquement contre toute guerre. Elle demande : 1º que les responsabilités du conflit soient recherchées : 2º que le droit des Riffains à l'indépendance et au libre ravitaillement soit reconnu : 3º que les conditions de paix de la France soient publiées et envoyées à la Cour de justice de La Haye. Elle s'étonne que des députés puissent être nommés à des fonctions publiques salariées tout en conservant leur mandat.

Rambouillet (Seine-et-Oise).

25 juillet. — La Section approuve l'ordre du jour voté par le Comité Central sur la guerre du Maroc. Elle compte que le Comité attirera l'attention du gouvernement sur la nécessité d'apaiser l'opinion.

Romans (Drôme).

26 juillet. — La Section demande la conclusion d'un armistice avec les Riffains et propose de soumetre le conflit à la Société des Nations.

Roubaix (Nord)

3 juillet. — La Section émet le vœu qu'il soit créé, pour

chaque école primaire de garçons et de filles un Comité de préorientation professionnelle qui s'efforcerait de recher-cher les aptitudes des enfants et de susciter leur vocation.

Juillet. -- La Section s'élève contre les prétentions d'om-nipotence de l'oligarchie financière, Elle félicite : 1° M. Herriot pour sa défense de la laïcité ; 2° la Ligue pour son œuvre démocratique. Elle demande : 1° que le gouver-nement actuel défende énergiquement l'œuvre de la Révo-lution ; 2° que les délégués sénatoriaux soient élus au suf-frage, univassal frage universel.

Saulieu (Côte-d'Or).

Juillet. — La Section entend deux conférences de MM. Tarbat, le 4, et de M. Bénielli, le 5, sur les buts de la Ligue, ses moyens d'action, son rôle international. Vir suc-

Sétif (Constantine).

2 juillet. — La Section s'élève contre le pouvoir abusit de la police qui perquisitionne souvent au domicile des ci-toyens au mépris de la liberté individuelle.

2 juillet. - La Section exprime à MM. Ferdinand Buisson et Henri Guernut, son admiration et sa reconnaissance pour l'œuvre qu'ils poursuivent avec une persévérance et une foi que ne ralentissent ni les difficultés, ni les fatigues.

16 juillet. — La Section profeste contre l'inqualitiable accueil qui a été réservé à son secrétaire par le juge d'instruction de Sidi-bel-Abbès.

Sisteron (Basses-Alpes).

8 juillet. — La Section refuse de participer au Comité d'action formé par la cellule communiste de Sisteron pour protester contre la guerre du Maroc.

Sospel (Alpes-Maritimes).

Août. — La Section invite le gouvernement à mettre lin au plus tôt à la guerre du Maroc. Elle proteste contre les poursuites des personnes qui ont manifesté des idées paci-listes.

Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).

Juillet. — La Section réclame la cessation des hostilités avec le Riff et l'ouverture de pourparlers en vue de l'établissement d'une paix durable.

Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes).

1er août. — La Section demande : 1° que le gouvernement mette fin le plus tôt possible à la guerre du Maroc ; 2° que les responsables de cette guerre soient recherchés et punis ; 3° qu'aucune poursuite ne soit exercée à l'occasion des protestations contre la guerre marocaine ; 4° que le gouvernement prenne des mesures sévères contre les menées cléricales et communistes et proteste contre toute

Saint-Ouen (Seine).

17 juillet. — La Section entend une remarquable conférence de M. Sicard de Plauzoles, membre du Comité Central, sur l'organisation de la médecine sociale.

Saint-Priest (Isère).

25 juillet. — La Section émet le vœu : 1° que la guerre du Maroc soit terminée au plus tôt ; 2° que les perquisi-tions domiciliaires se fassent dans les formes légales et lorsqu'elles n'ont pas réussi à établir la culpabilité de l'ac-cusé que la police accorde à celui-ci la satisfaction morale publique de reconnaître son honorabilité.

Saint-Vincent-de-Barres (Ardèche).

25 juillet. — La Section demande : 1° que la guerre du Riff soit terminée dans le plus bref délai ; 2° que la So-ciété des Nations arbitre obligatoirement tous les conflits. Elle proteste contre le procès Scopes de Dayton et réclame le respect absolu des droits de la pensée.

Juillet. — Une Sous-Section est créée à Thaon à l'issue d'une conférence de M. Marc Rucart.

Tourcoing (Nord).

5 juillet. — La Section entend une conférence de M. Du-bois sur la question marocaine. Elle demande : 1° que la France renonce à toute négociation avec l'Espagne en vue

d'une action commune au Maroc ; 2° que la France fasse connaître aux Riffains ses intentions au sujet de la recon-naissance de leur Etat ; 3° que le maréchal Lyautey soit rappelé et remplacé par un haut commisaire civil ; 4° que les richesses minières découvertes dans les territoires occu-pés par la France soient exploitées au profit exclusif de la ration

Vauchelles-les-Quesnoy (Somme).

25 juillet. — La Section demande que la guerre du Maroc soit terminée le plus rapidement possible.

5 juillet. — La Section demande : 1° que les sénateurs soient élus au suffrage universel; 2° que les assurances sociales, retraites ouvrières, assistance aux familles nombreuses, soient augmentées en tenant compte du coût de la vie : 3° que le gouvernement conclue au plus tôt une paix durable au Maroc.

Vias (Hérault).

3 juillet. — La Section demande : 1º que le gouverne-ment conclue la paix avec les Riffains le plus tôt possible ; 2º que tous les biens marocains soient nationalisés et que les bénéfices servent à améliorer la vie sociale au Maroc.

Villeiuif (Seine)

Juillet. — La Section proteste contre la culture de l'opium et le trafic des stupéfiants. Elle invite la Société des Nations à reprendre au plus tôt l'étude du problème de l'opium et des stupéfiants et de le résoudre à la lumière exclusive des grands principes du droit humain. Elle invite le gouvernement à établir au Maroc un état de pejix durable, assurant à la fois la sécurité des habitants de la zone française et le ravitaillement hormal de la population riffaine. Elle réclame la cessation immédiate des hostilités pour laisser place à des tractations exclusivement diplomatiques.

Vincennes (Seine).

8 juillet . — La Section demande: 1° que le Comité Central désigne d'urgence une Commission d'hommes compétents et extra-parlementaires pour procéder au Maroc à l'enquête qui s'impose pour éclairer le pays ; 2° qu'il intervienne auprès du gouvernement pour qu'il fasse con-naître ses conditions de paix ; 3° qu'il organise un grand meeting sur la question du Maroc. 6 août. — La Section demande au Comité Central d'in-tervenir pour que soient suspendues les condamnations à mort qui pourraient être éventuellement prononcées par les conseils de guerre.

conseils de guerre.

Memento Bibliographique

L'édition 1925 de l'Annuaire de la Presse française et étrangère (Guide de la Publicité), qui vient de paraître, présente de très grandes modifications par rapport à l'édi-

tion 1924.

Toute sa documentation (liste des journaux de France et des principaux journaux étrangers, etc.) a été remamée complètement par suite des changements survenus dans les prix d'abonnement des journaux et de leurs tarifs de publicité.

L'Annuaire est le guide indispensable aussi bien de l'homme politique que de l'industriel ou du commerçant qui désire avoir pour son service de publicité tous les renseignements concernant la presse.

Un volume de 2.000 pages, relié toile, en vente dans les bureaux, 7, rue Portalis (Wag. 37-68) au prix de 35 francs, plus le port.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



rinisationsultyrs y Imp. Centrale de la Bourse 417, Rue Réaumer